

**St Priest en Jarez - débat national**

**M. PAUZE** : Merci d'avoir répondu à notre invitation dans le cadre de ce débat national. Nous sommes, ce soir assez nombreux. On avait fait quelques prévisions ; les plus optimistes disaient qu'il y aurait 200 personnes, mais elles ne sont malheureusement pas là. Les moins optimistes, dont je faisais partie, disaient qu'il y aurait une quarantaine de personnes ; on ne doit pas être loin d'une cinquantaine de personnes. C'est réconfortant. Cela permet de voir que les Mounards, mais peut-être pas seulement, puisqu'il y a peut-être des habitants d'autres communes dans la salle, sont impliqués dans ce débat.

Nous sommes bien dans le cadre du débat national, débat national qui a été lancé par le Gouvernement et le Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON. Nous sommes donc dans un exercice de démocratie participative, qui a pris plusieurs formes. Cette démarche est un peu inédite dans notre République. C'est d'abord une consultation de toute la population française, à travers des carnets de doléances au sein des mairies. Nous avons mis en place, non pas un carnet de doléances, mais une urne, pour que chacun puisse amener sa contribution. Cette urne est à disposition depuis maintenant plus d'un mois. Elle prend également une deuxième forme : le site officiel du débat national, sur lequel tout Français peut aller apporter sa contribution. Ce sont également ces réunions publiques, que nous avons souhaité organiser à Saint-Priest-en-Jarez ; il y en a qui s'organisent à peu près partout, sur toutes les communes, notamment Saint-Etienne, et également les communes de la périphérie. Nous avons donc souhaité participer et vous inviter à participer, de façon complètement libre à cette réunion publique, qui aura, on vous l'expliquera tout à l'heure, plusieurs thématiques.

Pour animer cet exercice de démocratie participative, nous avons deux personnes, que l'on a plus ou moins sollicitées, mais qui se sont désignées d'office, que l'on remercie dès à présent. Tout d'abord, nous avons Monsieur Jean-Pierre PICOLET, qui est un vieux Mounards, si je peux me permettre, puisqu'il habite la commune depuis 1979 ; après une carrière dans l'industrie manufacturière et diverses implications dans la formation et la recherche, il est aujourd'hui vice-président du conseil de développement. Il a été président du conseil de développement de Saint-Etienne Métropole il y a quelques années, entre 2008 et 2014. Le conseil de développement est une instance de consultation auprès de Saint-Etienne Métropole, qui représente la société civile dans toute sa diversité. Je laisserai peut-être la parole à Monsieur Jean-Pierre PICOLET, pour qu'il se présente un petit peu mieux.

Je me rapproche du deuxième animateur, qui est Monsieur Pierre ACHARD, qui est également un habitant, depuis moins longtemps, de Saint-Priest-en-Jarez, mais qui s'est spontanément proposé. On a eu le plaisir de l'accueillir. On a donc préparé ce débat et cette réunion ensemble. Monsieur Pierre ACHARD a été au sein d'un groupe qui s'appelle PURINA NESTLE ; en même temps, il était président d'un club d'entreprises, qui s'appelle ACTIF, et qui est sur la Plaine du Forez.

Avant de leur laisser la parole, puisqu'ils vont vous donner les règles du jeu, ce n'est absolument pas un débat d'élus ce soir. C'est pour cela que, même s'ils sont là, ils pourront éventuellement prendre la parole ; je les remercie d'être là. Ce n'est vraiment pas forcément un débat d'élus. C'est un débat pour tous les citoyens, pour participer à ce débat. Je remercie plus particulièrement un des élus, Monsieur Christian SERVANT, qui a beaucoup travaillé sur la préparation de cette soirée. Je le remercie. Tout en n'oubliant pas notre directeur général des services, qui est là aussi ; on va vous expliquer pourquoi, puisque l'on va vous faire quelques propositions d'organisation de cette soirée. Je vous remercie en tout cas d'être venus aussi nombreux. Je passe tout de suite la parole à Monsieur Jean-Pierre PICOLET.

**St Priest en Jarez - débat national**

**M. PICOLET** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs. C'est vrai que, Monsieur le Maire l'a dit, on est un certain nombre à être déjà dans une forme d'action, qui est al contribution à une forme de démocratie, qui est celle de faire remonter un certain nombre d'observations, de propositions aux élus. Ces propositions étant faites à titre consultatif, ils en font ce qu'ils veulent, et on veille à ce qu'ils puissent, quand c'est bien de notre point de vue, les appliquer. Je le dis, parce que c'est important aussi, c'est à titre gratuit que j'ai toujours fait cela. Je ne suis donc pas un consultant payé pour la cause. C'est toujours mieux en le disant.

On se situe dans le cadre de la démocratie et de l'élection représentative. On est donc là pour essayer de recueillir un certain nombre de propositions, qui contribueront à ce grand débat. Ce n'est pas le cas de figure où un ministre est là et répond déjà un tout petit peu en disant : ça, on peut le faire, ça, on ne pourra pas le faire, ou vous m'embêtez avec votre question. Ce n'est pas le sujet. On est dans une relation d'écoute participative avec un certain nombre de règles, celles de la charte du grand débat. Je vous les résume, mais je pense que vous serez tous d'accord là-dessus. On adhère aux valeurs républicaines et règles du débat. Chaque participant respecte les autres participants et leurs opinions ; cela paraît élémentaire. On n'exprime pas de contenu offensant ou contraire à la loi. Chaque participant s'engage à ne diffuser aucune information volontairement erronée ou message à vocation publicitaire, promotionnel ou commercial. Chaque participant s'engage à éviter toute forme de prosélytisme. Chaque participant s'engage à ne pas porter atteinte à autrui, c'est-à-dire attaquer une personne en raison de ses caractéristiques propres. Chaque participant s'engage à ne tenir aucun propos injurieux, (?) agressif, diffamatoire ou violent. Chaque participant s'engage à n'exprimer aucun propos ou intention raciste, xénophobe, homophobe ou sexiste. Chaque participant s'engage à respecter le temps de parole accordé à chaque intervenant, sans l'interrompre ni le perturber. Sur ce dernier point d'ailleurs, on s'est dit que selon la manière dont on va procéder, vous vous présenterez quand vous intervenez, pour dire votre nom et prénom, et parler dans une règle de fonctionnement que l'on a attribuée à deux minutes par intervention. On se résume à deux minutes.

La méthode. Nous avons retenu les quatre thèmes du grand débat, tels qu'ils ont été présentés par le Président :

- la transition écologique,
- le thème 2, fiscalité et dépenses publiques,
- thème 3, démocratie et citoyenneté,
- thème 4, organisation de l'Etat et des services publics.

Etant entendu qu'il n'est pas question d'être trop orientés ; il y a un espace de liberté qui est celui du cinquième paperboard : les autres thématiques. Si quelqu'un a envie de dire quelque chose qui n'est pas dans les quatre grands axes, on va aussi recueillir cette proposition ; cela me paraît important.

Je vous demande là votre avis de manière générale sur le débat : est-ce que vous êtes d'accord pour qu'il soit enregistré ? Comme on le fait dans les séances du conseil municipal. Pas d'opposition à cela. Donc le débat sera enregistré. C'est donc cet enregistrement, avec l'importance que chacun puisse retrouver ce qu'il a dit, qui sera ce qui sera envoyé à la préfecture et ensuite en contribution nationale.

Après ça, s'il y a d'autres propositions, pour que l'on synthétise un certain nombre de choses, cela pourra se faire, mais déjà, que tout ce que vous aurez dit puisse remonter. Certains se posent cette question par avance en disant : que vont-ils en faire ? On va traiter l'objection. Il y a des outils d'intelligence artificielle, il y a un certain nombre de logiciels assez sophistiqués qui savent faire cela. On espère simplement que ça marchera comme on le souhaiterait. Mais, il y a des outils. C'est-à-dire

**St Priest en Jarez - débat national**

que, ce qui est fait là, et qui est fait dans X autres endroits de France, aux mêmes heures ou dans d'autres journées, cela fonctionne. Voilà peu près le cadrage de notre affaire, si vous ne voyez pas d'objection.

Monsieur Pierre ACHARD va pouvoir reformater ce que vous direz ; il va vous expliquer comment il compte faire.

**M. ACHARD :** Bonsoir. Pierre ACHARD. J'ai le plaisir d'être avec Monsieur Jean-Pierre PICOLET pour animer ce débat. L'idée est que vous allez formuler un certain nombre de choses ; mon rôle va être d'essayer de synthétiser, au moins, sur différents paperboards, des choses intelligibles que vous aurez voulues, que vous voudriez remonter. Sachant que vous aurez évidemment tout l'enregistrement qui va remonter. Si l'on souhaite déjà faire une première synthèse, on va essayer de formaliser. Donc, de temps en temps, il est possible que je vous demande de reformuler, ou que je vous propose une reformulation qui reprend ce que vous voulez dire. J'espère que vous serez ouverts à ceci.

**M. PICOLET :** Tout va bien. Je m'aperçois, c'est assez extraordinaire, comment les équipes de la mairie ont-elles fait pour qu'il y ait juste le nombre de places ? C'est de la vigilance.

Monsieur Christian SERVANT.

**M. SERVANT :** Précision pratique. Les contributions individuelles ou collectives doivent être restituées à la préfecture mercredi. C'est le calendrier qui nous est imposé. Donc, à l'issue de cette réunion, si certains d'entre vous voulaient continuer à formaliser leur intervention, leurs doléances, leurs revendications, de façon plus détaillée ou plus complète, parce que l'on n'aura peut-être pas le temps de tout évoquer, je vous rappelle qu'il y a l'urne qui est disponible à l'accueil de la mairie jusqu'à mercredi matin. Ensuite, dans la journée, on va faire remonter ces contributions à la préfecture. On va voir si l'enregistrement de ce soir peut être chargé complètement sur le site du grand débat, par un système de fichier compressé. Vous aurez, dans une dizaine de jours, la restitution de ce débat de ce soir, sur une formule papier, comme pour les conseils municipaux, bien sûr accessible et consultable par tout le monde.

**M. PICOLET :** Merci, Monsieur Christian SERVANT. On va commencer, je pense qu'il y a toujours quelqu'un qui ose la première question. On verra dans quel tableau elle va s'inscrire.

**M. ACHARD :** A moins que vous préféreriez commencer par thème. Est-ce que vous préférez que l'on procède par thème ?

**M. PICOLET :** Si vous préférez, par thème.

Monsieur (TIBON) a une question.

**M. TIBON :** Jean-Louis TIBON, habitant de Saint-Priest-en-Jarez depuis mon enfance. Deux minutes, c'est court. Je dis ma première proposition, qui me tient à cœur. La réindexation d'absolument toutes les prestations, que ce soit retraite, et toutes les autres, parce qu'en temps d'inflation, bloquer les prestations c'est les diminuer. Est-ce que je peux continuer à ?

**M. ACHARD :** L'indexation des prestations sociales.

**St Priest en Jarez - débat national**

**M. TIBON** : Oui.

**M. PICOLET** : Donc vous souhaitez..

**M. TIBON** : Sur l'inflation.

**M. PICOLET** : Sur l'inflation.

**M. TIBON** : Oui.

**M. PICOLET** : Parce que c'est précis, donc..

**M. TIBON** : Oui, absolument.

**M. PICOLET** : Indexation sur l'inflation, donc.

**M. TIBON** : Si j'ai encore un peu de temps, je voudrais, dans le thème de la fiscalité, demander à ce que le CICE soit supprimé pour les multinationales et les grandes entreprises. Parce que, je ne veux pas tenir de propos offensant, mais certaines personnes se planquent en Belgique pour cacher leur fric et, en face des milliards d'euros de CICE complètement indus. C'est une mesure qui financerait la première.

**M. PICOLET** : La suppression du CICE.

**M. TIBON** : Non, uniquement pour les..

**M. PICOLET** : Grandes entreprises..

**M. ACHARD** : Pour les multinationales.

**M. PICOLET** : CAC40 ou..

**M. TIBON** : Voilà, absolument. Et on le maintient pour les PME et TPE.

**M. PICOLET** : D'accord. Celles du CAC40 pour classer votre..

**M. TIBON** : Oui, on le supprime, bien sûr. Je ne veux pas monopoliser. Je verrai si je peux reprendre la parole après. Pour l'ISF, pareil, il faut qu'il soit supprimé, à condition, cela a d'ailleurs été proposé par certains députés, c'est une proposition qui paraît très judicieuse, que l'exonération soit seulement pour les sommes investies dans des entreprises en France. Voilà.

**M. PICOLET** : Exonération pour les sommes investies dans les entreprises du territoire national, qui ont leur siège ici et qui payent l'impôt ici.

**M. TIBON** : Voilà, exactement. Je vais arrêter là pour le moment.

**M. PICOLET** : Merci, Monsieur TIBON.

**M. TIBON** : Je reprendrai peut-être la parole si j'en ai l'occasion, sur d'autres thèmes.

**St Priest en Jarez - débat national**

**M. PICOLET** : Merci.

**M. (BAUDOIN)** : Bonsoir. Frédéric BAUDOIN, Mounard depuis trente-deux ans, mais encore pour une semaine. Je vous quitte, désolé. Dans le thème de la fiscalité, je voulais vous parler d'une chose extraordinaire, dont on ne parle jamais : la CSG non déductible. C'est-à-dire qu'en 1991, les gens qui nous gouvernaient, en l'occurrence Monsieur Michel ROCARD, Premier ministre et son ministre des Finances, Monsieur Laurent FABIUS, ont inventé la CSG. La CSG, pourquoi pas ? Cela regroupait les charges que l'on payait sur les salaires, sur les revenus, etc., pour contribuer aux dépenses sociales françaises. Très bien. On a rajouté une petite couche avec la CRDS, la caisse pour le remboursement de la dette sociale. Comme si la petite dette sociale était isolée dans les 2 000 milliards de notre dette. Mais, peu importe, ça encore ça peut se comprendre. Mais, il faut quand même avoir un esprit particulièrement tordu, ils ont quand même inventé que, sur les 9,2 % de CSG, on allait mettre une part de 2,4 % non déductible. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire, mesdames, messieurs, à chaque fois que vous avez un revenu immobilier, à chaque fois que vous avez un salaire, à chaque fois que vous avez une indemnité chômage, eh bien vous allez payer des impôts sur des taxes. Cela veut dire que vous avez une taxe non déductible, que vous ne pouvez pas déduire de vos impôts, donc vous allez payer des impôts sur des taxes. C'est totalement incroyable que l'on ait accepté cela. Moi, ce que je voudrais, c'est que l'on rende la CSG entièrement déductible. Cela paraît complètement logique. Sachez quand même que les politiques ont de la suite dans les idées, puisqu'en 2014, Monsieur ECKERT, qui était le rapporteur du Budget des Finances du gouvernement socialiste de l'époque, a demandé à ce que toute la CSG devienne non déductible, c'est-à-dire les 9,2 %. Ces gens-là ne manquent pas d'imagination pour nous arnaquer. Je pense que c'est une mesure de bon sens : rendre la CSG déductible dans sa totalité.

**M. PICOLET** : On va le dire comme ça : CSG entièrement déductible. Merci, Monsieur BAUDOIN.

**Mme (WATTREMEZ)** : Françoise WATTREMEZ. Je suis à Saint-Priest-en-Jarez depuis 1994. Je pense qu'au vu de ce que j'entends, et c'est pour moi aussi quelque chose de très important, je crois qu'il va falloir s'orienter vers une réforme globale et totale de la fiscalité, avec une remise à plat de tout. De tout, parce qu'aussi bien la TVA, la CSG, l'ISF, tout ce que l'on peut payer de façon plus ou moins voilée, ou complètement transparente comme l'impôt sur le revenu, je crois qu'il y a vraiment la nécessité d'une remise à plat. On a vu comme, depuis plusieurs années, on avait réduit les tranches d'imposition. Parallèlement à cela, on a permis beaucoup de niches fiscales, en toute légalité d'ailleurs, puisque niche fiscale ça peut être des choses comme les frais de garde pour les enfants, les personnes dépendantes, les travaux engagés pour des économies d'énergie. Mais je crois que, vraiment, on est dans un tel fatras maintenant, et que l'on a tellement de mal à s'y retrouver, qu'il faudra en passer par là.

**M. PICOLET** : On va quand même écrire le dernier mot que vous avez dit : réforme totale de la fiscalité, y compris les niches fiscales.

**M. WATTREMEZ** : WATTREMEZ Christian, Mounard depuis 1994. C'est une intervention liée aux thèmes 3 et 4. Il y a deux partis politiques qui ont recueilli 40 % des suffrages à l'issue du premier tour des élections présidentielles de 2017. Deux mois plus tard, ces deux partis, qui sont La France Insoumise et le Rassemblement National, obtenaient 25 sièges de députés à l'issue du

**St Priest en Jarez - débat national**

deuxième tour des élections législatives. Ils sont donc passés de 40 % des suffrages à 4,3 % du nombre de députés, puisqu'il y a 560 députés à l'Assemblée Nationale. Ce n'est pas tenable longtemps, surtout aujourd'hui ; je crois que ce n'est plus acceptable. Il semble que tout le monde soit plus ou moins d'accord pour instiller une dose, effectivement, de proportionnelle. Qui se situerait entre 20 et 30 %. C'est aussi un mode de scrutin qui pourrait s'apparenter aux élections municipales, qui consiste, pour la liste arrivée en tête, à se voir bénéficier d'une majorité de sièges, le reste des sièges étant réparti entre les autres listes, à proportion du nombre de voix qu'elles ont obtenu. La proposition vise donc à faire en sorte qu'une dose de proportionnelle soit instillée dans le cadre des élections législatives. Une dose seulement, je dis bien. Parce qu'une proportionnelle intégrale ne permettrait pas de dégager une majorité. Ce serait le retour à la IV<sup>e</sup> République. Comme l'a écrit un éditorialiste célèbre, ce serait : de la magouille, encore de la magouille, et encore plus de magouille. Non. Il faut une dose de proportionnelle. Cela peut être un mode de scrutin qui s'apparente à celui des élections municipales.

**M. PICOLET** : (?) une dose de proportionnelle (?)

**M. ACHARD** : Pour les élections législatives.

**M. WATTREMEZ** : Pour les élections législatives.

**M. CLEMENCON** : Michel CLEMENCON, Mounard depuis dix ans, et heureux de l'être. Je voudrais simplement revenir sur un thème qui apparaît depuis quelque temps, et qui, je pense, apporterait des réponses à beaucoup de problèmes actuels. C'est-à-dire arriver à ce que le vote, le scrutin soient obligatoires pour tous. C'est-à-dire ne pas donner le change à une solution d'évasion, on ne sait pourquoi, mais rendre le vote obligatoire pour que l'on soit vraiment en phase avec la population et notre Nation.

**M. PICOLET** : Merci.

**M. BONNOT** : Eric BONNOT, Mounard depuis 1997. Moi, en fait, c'est au niveau du pouvoir d'achat et au niveau des taxes. Quand je regarde mes factures de gaz et d'électricité, j'ai plus de taxes que de consommation. Je trouve ça grave quand même. On nous parle d'augmenter les salaires, tout ça. Peut-être qu'il faudrait diminuer un peu les taxes, ou je ne sais pas, remettre aussi cela à plat ?

**M. ACHARD** : Les taxes et les consommations, que sur l'énergie ou plus largement ?

**M. BONNOT** : Gaz, électricité, l'eau éventuellement. Cela ferait du pouvoir d'achat en plus si on arrivait à diminuer un peu ces taxes.

**M. PICOLET** : (?)

**M. (?)** : Je souhaiterais que la cotisation maladie de 1 %, qui existe sur les retraites, on va dire un ordre de grandeur, supérieures à 1 800 € par mois, soit supprimée, au même titre que les cotisations maladies ont été supprimées pour les salariés, en compensation de l'augmentation de la CSG. Pour ces retraités, il y a l'augmentation de 1,7 de CSG. La moindre des choses serait qu'ils soient traités de la même façon que les salariés, et que la cotisation maladie de 1 % soit supprimée. Merci.

**St Priest en Jarez - débat national**

**M. PICOLET** : C'est très intéressant, et c'est amusant, aujourd'hui, sachant que je serai présent parmi vous, quelqu'un m'a écrit pour me dire la même chose. Donc, c'est un peu technique, mais cela touche au portefeuille.

**M. CORNUT** : Jean-Marc CORNUT, Mounard depuis 1984. Je reviens sur le problème du pouvoir d'achat. On a bien sûr les dépenses, mais avant de regarder les dépenses, ce sont les recettes. Je souhaite que, si l'on veut redistribuer, il faut quand même augmenter le gâteau au départ, donc repenmettre de travailler 40 heures. C'est-à-dire, je m'explique, 35 heures et entre 35 et 40 heures que ces heures soient systématiquement défiscalisées, donc qui redonneraient du pouvoir d'achat, qui permettrait aussi de faire plus d'heures dans la mesure où c'est possible. Revenir, je pense, quand même sur... On ne peut pas, non plus, distribuer sans créer la richesse. Il faut quand même allier création de richesses et redistribution.

**M. ACHARD** : Pour bien comprendre, vous voulez que le temps de travail passe à 40 heures, mais 35 et 5 défiscalisées. D'accord.

**M. PICOLET** : Défiscalisation au-dessus de 35 (?). Fiscalité et dépenses publiques. On a beaucoup parlé de la fiscalité. Côté dépenses publiques, est-ce qu'il y a des ... ? Quelques explications que vous avez lues quelque part et sur lesquelles il peut y avoir des points de vue.

**M. JABOULAY** : Bonsoir. Dominique JABOULAY, habitant de Saint-Priest-en-Jarez. Sur la dépense publique, je voulais intervenir là-dessus ; ça tombe bien. D'abord, je suis d'accord sur la notion du vote obligatoire. Parce que c'est scandaleux qu'il y ait aussi peu de gens qui votent. On a la chance d'être dans une démocratie, de pouvoir s'exprimer librement, si les gens ne veulent pas voter, qu'on les oblige à voter. Je suis pour cela. Et reconnaître le vote blanc.

**M. ACHARD** : Celui la on l'a déjà mis. Je ne le rajoute pas, mais vous êtes d'accord, je peux rajouter reconnaître le vote blanc.

**M. (?)** : Oui, oui.

**M. JABOULAY** : Ensuite, sur les dépenses. Je pense aussi scandaleux que la France perpétue des déficits publics chaque année. Et reporte sur les générations futures le soin de rembourser l'argent, si tant est qu'il soit remboursé un jour. S'il n'est pas remboursé, c'est une grosse part de l'épargne des Français qui ne sera pas remboursée. Je suis pour interdire, et le faire constitutionnellement, la présentation de budget avec un déficit au niveau national, y compris pour toutes les collectivités. Et puis, je suis pour que l'on définisse, dans le budget un pourcentage minimum, pour financer l'investissement, investissement suffisant pour la transition écologique. Car si l'on ne se donne pas les moyens d'un grand programme national pour financer la transition écologique, on n'y arrivera pas. Là aussi. Et en faisant cela, on obligerait l'Etat à faire beaucoup plus d'économies pour pouvoir réserver une part plus importante à l'investissement.

**M. PICOLET** : Les propositions très intéressantes de Monsieur JABOULAY se mettent dans plusieurs des paperboards. La première partie, le budget en équilibre.

**St Priest en Jarez - débat national**

**M. ACHARD :** Si vous êtes d'accord, interdire constitutionnellement la présentation d'un budget déficitaire au niveau national et aussi au niveau collectivité. En plus, obliger de mettre un investissement sur le budget pour la transition écologique.

**M. JABOULAY :** Suffisant pour pouvoir financer un grand projet de transition écologique.

(?)

**M. PICOLET :** Vous avez sans doute regardé ce chiffre : 1 000 € de dépenses publiques, protection sociale 57,5 %, retraite 27, assurance maladie 19, dépenses sectorielles 14, aide économique, transport et équipement, culture, 6 % pour les services de l'Etat, défense nationale, sécurité publique, justice, 9,6 pour l'éducation, les 2-3 % pour la recherche c'est là que la proposition de Monsieur JABOULAY devrait peut-être se trouver. Recherche dans les domaines de la transition énergétique, en tout cas, de ce qui contribue à une amélioration de ce facteur, et investissement. Là-dedans, tel que les choses ont été présentées, on a les 1 000 € de dépenses publiques, mais personne n'a envie qu'on les baisse, puisque l'on a plutôt envie d'en augmenter certaines. Je pense qu'il faut peut-être un commentaire pour dire que, avant les 1 000 € de dépenses publiques, je ne vais pas participer au débat, mais, puisque l'on ne veut baisser aucun des postes et que l'on veut plutôt en augmenter certains, il faut faire, pour avoir l'équilibre, un effort très important sur le fonctionnement. On ose l'écrire, même si cela vient du modérateur ? Bon. Améliorer les dépenses de fonctionnement. Parce que ce chapitre est important.

**Mme ARNAUD :** Hélène ARNAUD. Je trouve que c'est la suite de notre réflexion. Je suis peut-être basique, mais je trouve que les collectivités territoriales, on en a rajouté, on les a multipliées. Et des dépenses aussi. A la tête de l'Etat, nous avons quand même une République, mais n'est-elle pas aussi une République un peu royaliste ? Parce que je trouve que certains vivent grassement, quand même, à la tête de l'Etat. Certains pays du Nord de l'Europe, ont quand même des dépenses qui sont bien inférieures aux dépenses de fonctionnement de nos institutions.

**M. ACHARD :** Est-ce que je note, est-ce que vous souhaitez est : la réduction des strates de collectivités territoriales. Est-ce cela ? Ce que l'on appelle le millefeuille administratif. C'est sur le slide 4, organisation publique de l'Etat.

**M. PICOLET :** Je crois qu'il faut absolument écrire cette chose-là. Le millefeuille territorial, je reformule autrement, quelle est la strate que l'on fait sauter ? Sachant, Monsieur le Maire, que ce n'est pas la mairie.

**M. ACHARD :** Ceci peut être une question intéressante. A quoi êtes-vous plus attaché ? Le département, la commune, l'intercommunalité, la région. Dans ces strates territoriales, dans laquelle vous reconnaissez-vous le plus ? Laquelle voudriez-vous garder ou ne pas garder ? Ou celle qui vous apporte le plus de valeur ajoutée.

**Mme DI CICCO :** Bonsoir à tous, Annie DI CICCO, habitante de Saint-Priest-en-Jarez. Je voudrais revenir un petit peu sur ce que disait Monsieur JABOULAY par rapport à la transition énergétique. On a beaucoup parlé de la taxe carbone, notamment sur le diesel. Je pense que l'on devrait en parler aussi pour fiscaliser tout ce qui est les grands yachts, le transport aérien, etc. Donc, s'intéresser, peut-être, à



**St Priest en Jarez - débat national**

quelque chose de beaucoup plus large pour financer cette transition énergétique. Cela pourrait être une manne financière qui pourrait être utilisée.

**M. ACHARD** : Financer la transition énergétique par des taxes sur les yachts privés..

**Mme DI CICCO** : Oui, l'étendre sur tout ce qui est yacht, croisières, ce qui n'est pas fait aujourd'hui, sur le transport aérien, etc.

**M. ACHARD** : Transport aérien, d'accord. Ce n'est pas le transport maritime au sens large ; c'est juste les yachts, les croisières, le tourisme..

**Mme DI CICCO** : Oui, et puis transport maritime au sens large, j'entends. On peut l'étendre, effectivement.

**M. PICOLET** : Je pense que derrière votre question, il y a sans doute aussi, parce qu'il y aura des réponses techniques qui vont dire que ce n'est pas possible à cause d'accords internationaux, de choses comme de cette espèce, c'est-à-dire qu'il faut les renégocier..

**Mme DI CICCO** : Complètement.

**M. PICOLET** : .. pour aller dans ce sens.

**Mme DI CICCO** : En ce qui concerne, je continue, la citoyenneté, l'éducation à la citoyenneté. Il me semble important de commencer cette éducation à la citoyenneté très jeune. La commencer où ? Déjà, je pense, dès l'école maternelle. C'est possible. Cela passe par l'éducation, par notre système éducatif. Pour qu'il y ait une éducation à la citoyenneté, il faut qu'elle se continue en école primaire, en collège et également en lycée. Pour que cette éducation à la citoyenneté fonctionne, il faut des moyens humains. Cela passe par des classes, effectivement moins importantes, avec des effectifs un petit peu moins chargés. Ce qui permettrait aux maîtres, aux enseignants, de suivre, je pense, un peu plus facilement les enfants. Cela passe aussi par tout ce qui est annexe, c'est-à-dire autre personnel enseignant, ce sont des conseillers principaux d'éducation, ce sont des auxiliaires d'éducation, etc. J'aurais d'autres choses à dire, mais peut-être que j'y reviendrai.

**M. PETIT** : Charles PETIT, Mounard depuis, je ne sais pas... 1968, quelque chose comme cela. Une question qui, en quelque sorte, concerne d'une part les dépenses publiques, d'autre part un thème qui n'a pas encore été évoqué, celui de la laïcité, et celui qui vient d'être évoqué ici sur l'éducation. Ce sera peut-être un petit peu provocateur, mais je crois que la réunion le permet. Que diriez-vous d'un état qui, par exemple, institue une police pour veiller à la sécurité des citoyens, et qui, parallèlement, financerait une police qui serait privée ? Que diriez-vous d'un état qui organiserait le service postal et qui, parallèlement, financerait un service postal privé ? Que diriez-vous d'un état qui financerait une entreprise privée pour les autoroutes par exemple ? Vous trouveriez sans doute anormal que l'état finance un service concurrent à son propre service. Or, puisqu'il est question de moyens de l'éducation, n'est-ce pas ce qui se passe actuellement en France, depuis fort longtemps, où l'Etat, à côté d'un service public qui regroupe à peu près, je ne sais plus, peut-être 75 % des élèves, ou 80, qu'importe, finance un service privé d'éducation, majoritairement catholique, mais pas seulement, il y a des écoles juives, il y a des écoles musulmanes, il y a des écoles protestantes ? Ce qui permettrait de réaliser des économies

**St Priest en Jarez - débat national**

importantes, puisque cette somme s'élève à des milliards d'euros. Donc, je me permets, puisque j'ai la parole ce soir, de dire que depuis longtemps, je suis un militant de la laïcité, certains ici le savent, je ne trouve pas normal que l'Etat finance avec des deniers publics les écoles privées concurrentes.

**M. ACHARD** : Juste pour bien comprendre, parce que c'est réellement intéressant, est-ce que vous proposez d'appliquer ce modèle, qui est appliqué à l'éducation dans d'autres services publics, ou est-ce qu'au contraire vous dites : je ne veux plus qu'on l'applique à l'éducation et pas sur les autres..

**M. PETIT** : Je me suis mal exprimé. Non, je ne demande pas que l'Etat finance une police privée. Je ne demande pas que l'Etat finance..

**M. ACHARD** : C'est ce que j'avais compris. Je voulais juste..

**M. PETIT** : Je crois que je me suis mal exprimé..

**M. ACHARD** : Non, non..

**M. PETIT** : Je demande effectivement que les lois, cela date de 1962, si j'ai bonne mémoire, et de la loi Debré à l'époque, et puis Guermeur et puis beaucoup d'autres encore, Jack Lang. Ce n'est pas forcément d'ailleurs un problème de clivage politique ; la gauche comme la droite a continué à financer l'enseignement privé et c'est ce contre quoi je m'élève, je proteste.

**M. ACHARD** : Que l'Etat arrête de financer l'enseignement privé dans la partie démocratie..

**M. PETIT** : Si vous voulez un résumé, j'avais un slogan que j'ai souvent clamé dans les manifestations auxquelles j'ai participé : école publique fonds publics, école privée fonds privés. C'est clair.

**M. ACHARD** : D'accord. Puis-je le noter ? Parce que ce n'est pas mal.

**M. PETIT** : Oui.

**M. (?)** : Moi, ce que j'aimerais voir apparaître un jour, c'est que la Cour des Comptes soit vraiment une institution, et non pas une institution de consultation. Je m'entends. Je pense que lorsque l'Etat s'engage, ou les collectivités s'engagent sur un projet, l'avis de la Cour des Comptes devrait être plus respecté. Donc, donner plus d'importance au rôle de la Cour des Comptes.

**M. PICOLET** : On s'est d'ailleurs aperçu qu'elle a produit son rapport juste avant notre réunion, il y a quelques jours. En le lisant, je ne l'ai pas lu intégralement, parce qu'il faudrait y passer des nuits, il y a quelques chapitres qui tombent à point. Cela commence peut-être à être dans l'esprit, semble-t-il.

**M. ACHARD** : Excusez-moi, quand vous dites : faire respecter l'avis de la Cour des Comptes, vous dites qu'elle ait une autorité.

(?)

**M. ACHARD** : Oui, juste tenir compte, mais vous ne souhaitez pas qu'elle ait une autorité.

**St Priest en Jarez - débat national**

(?)

**M. ACHARD** : Pas que consultatif..

(?)

**M. PICOLET** : Consultatif, mais avec une intensité un plus forte, un accompagnement, alors qu'elle n'est que consultative après coup. C'est à peu près ça.

**M. MILIANI** : Jean-Jacques MILIANI, j'habite Saint-Priest-en-Jarez depuis vingt-cinq ans. Mon intervention sera constitutionnelle. On élit un président de la République depuis 1958 au suffrage universel ; on élit un prince qui gouverne l'Etat et qui a une assemblée. Le président des Etats-Unis a beaucoup moins de pouvoirs que le président de la République Française. Il sera souhaitable, à mon avis, que le gouvernement soit issu de l'assemblée, surtout une assemblée qui pourrait être, comme cela a été proposé tout à l'heure, élue d'une façon telle qu'elle ait une majorité suivant le modèle des municipalités, ou des régions d'ailleurs. Donc un gouvernement issu des assemblées, qui ont été élues. En supprimant considérablement les pouvoirs du président de la République, qui n'aurait peut-être pas besoin d'être élu au suffrage universel.

**M. PICOLET** : Est-ce que je peux traduire par une décentralisation un peu plus grande ?

**M. MILIANI** : Non..

**M. PICOLET** : Ce n'est pas exactement ça.

**M. MILIANI** : Non, non. C'est un gouvernement de la France issu de la représentation des assemblées. Et non pas élu par le peuple.

**M. PICOLET** : Il n'est plus élu au suffrage universel qui avait été une modification d'une certaine époque. Le président de la République n'est plus élu au suffrage universel.

**M. MILIANI** : Le rôle du président de la République serait diminué, et le gouvernement serait un premier ministre, peut-être. Un président de la République élu par les assemblées, après les élections des assemblées.

**M. PICOLET** : Avant la V<sup>e</sup> République, il était effectivement élu par une organisation de grands électeurs.

**M. MILIANI** : Il n'avait pas un rôle d'administration..

**M. PICOLET** : On a beaucoup de choses dans le papierboard 2. Il y a eu un peu de contributions à la transition écologique, mais (?) investissements de recherche et investissements en général dans le domaine de la transition écologique ; je crois qu'on pourrait remettre cette question de Monsieur JABOULAY. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le thème 1, transition écologique. Le papierboard étant plein, on peut continuer, mais il faut aussi que l'on puisse traiter les autres points, si vous en êtes d'accord. Transition écologique.

**St Priest en Jarez - débat national**

Madame.

**Mme DI CICCIO** : Donner plus de parts à ce qui est énergies renouvelables, et aller vers une diminution vraiment du nucléaire, ce qui n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui.

**M. PICOLET** : Pas tout à fait dans le PPE que l'on a lu, en tout cas cela va très lentement.

**Mme DI CICCIO** : C'est un vrai problème.

**M. PICOLET** : Monsieur PELLEGRIN.

**M. ACHARD** : Excusez-moi, sur ce point, sur plus de poids sur les énergies renouvelables, c'est-à-dire aller plus vite que ce qui est prévu. Donner plus de parts aux énergies renouvelables, c'est aller plus vite que ce qui est prévu. Pour l'instant, c'est 2035 à 50 %. Vous voulez aller plus vite. D'accord.

**M. PICOLET** : Et aussi diminuer la part du nucléaire.

**M. PELLEGRIN** : Jacques PELLEGRIN, Mounard depuis un certain temps. Remettre en place l'écotaxe qui a été supprimée par manque de courage, sauf en Bretagne. Ne pas la remettre en place en Bretagne.

**M. ACHARD** : La remettre partout, sauf en Bretagne. D'accord.

**M. PICOLET** : Les portiques n'ont pas tous été démontés.

Monsieur TIBON.

**M. TIBON** : Je reviens que ce thème de la transition écologique. Il y a une chose qui n'est pratiquement jamais dite. C'est bien beau de dire : les énergies renouvelables. Dieu sait si je suis antinucléaire. Mais il faut bien se rendre compte que les énergies renouvelables ne produiront jamais autant que les centrales nucléaires. Il doit falloir des milliers d'éoliennes pour faire une tranche de centrale nucléaire. Les éoliennes tournent autour de quelques mégawatts ; les centrales nucléaires, de sont des milliers de mégawatts. Ma solution est peut-être un petit peu dure à entendre : ce serait réduire la consommation globale de l'énergie. Il n'y a pas d'autre échappatoire. Parce que l'on n'arrivera jamais au niveau de consommation que l'on a avec les énergies renouvelables. J'en suis convaincu. J'ajoute, dans ce fil-là, que concrètement, réduire la consommation globale d'énergie c'est revenir à plus d'autarcie, arrêter d'importer de l'autre bout du monde des choses que l'on peut faire chez nous ; je pense par exemple aux moutons qui viennent d'Australie et de Nouvelle-Zélande alors que l'on en produit chez nous, et ainsi de suite. Je ne dis pas se refermer dans sa coquille, mais revenir à quelque chose de plus raisonnable. Arrêter tous ces bateaux, qui sont d'ailleurs la plus grande source de pollution. On fait toujours haro sur les voitures, mais on oublie que l'essentiel de la pollution globale, à l'échelle mondiale ce sont les portes-containers. En plus, cela déborde sur d'autres questions, sur l'économie et les concurrences faussées. On pourrait revenir autrement. Mais simplement sur l'énergétique, il me paraît absolument indispensable de limiter notre consommation d'énergie, peut-être faire moins de déplacements, favoriser aussi les transports publics, et surtout, surtout, cesser d'importer ce que l'on peut produire. Cesser de vouloir s'implanter partout. Enfin bon, je suis contre la mondialisation, vous l'aurez compris.

**St Priest en Jarez - débat national**

**M. PICOLET** : Il y a déjà beaucoup de choses qui ont été dites dessus. Aussi le mot efficacité énergétique, puisqu'il est un peu sous-jacent, dans le propos de Monsieur TIBON. On va aussi mettre les mots efficacité énergétique.

**M. ACHARD** : Excusez-moi, j'ai mis réduire la consommation globale d'énergie par plus d'autarcie et localisée, moins de déplacements, plus de transports publics, et améliorer l'efficacité énergétique.

**M. PICOLET** : Une meilleure efficacité. Et puis il y a ce qui a été évoqué..

(?)

**M. (?)** : Je voudrais revenir sur la transition écologique. On est dans un monde où l'on a besoin de mobilité. Il faut réduire la consommation d'énergie fossile. Il faut savoir que 1 centime d'euro sur les carburants, c'est entre 5 et 600 millions d'euros de recettes. S'il faut affecter un fléchage pour la transition écologique, il faut que les Français sachent ce que représentent ces 70 % de taxes sur les carburants. Il faudrait peut-être consacrer 10 centimes d'euro, qui feraient 6 milliards pour la transition, mais il faut que ce soit un fléchage connu et bien reconnu par les Français. Sur ces 70 % de taxes, on sait qu'il y a tant de pour cent pour ça, tant de pour cent pour ça, mais pour la transition énergétique, il faut peut-être... mais que ce soit clairement défini, connu. Que cela ne serve pas du tout à aller boucher des budgets en déficit ou des choses comme ça. Donc fléchage des taxes.

**M. ACHARD** : Transparence des taxes sur les carburants à l'affectation de transition écologique.

**M. PICOLET** : C'est peu dit dans les débats, mais je pense que l'on peut peut-être ajouter qu'il faut creuser, dans la transition énergétique, d'autres pistes que celles qui ne fonctionnent pas trop bien en ce moment. Ce n'est dit nulle part dans le débat. A la fois TOTAL, EDF, GRDF, et quelques autres, ENGIE, savent très bien rédiger les rapports que fait l'Etat sur le sujet. Quelque part, hydrogène, il y a des choses de ce genre, le forage géothermique, il y a quelques axes qui sont peu portés dans la recherche et l'investissement. Retrouver quelques axes forts dans l'accompagnement et le discours. Je l'ai entendu en creux dans vos propos, c'est pour cela que j'interviens pour le dire.

**M. (?)** : Je voudrais venir sur la biodiversité, parce qu'il y a quelque chose qui m'inquiète. Je ne sais pas s'il y a des apiculteurs ici.

**M. (?)** : J'ai mon beau-frère qui est apiculteur.

**M. (?)** : Cela m'inquiète beaucoup. Je suis très porté sur la nature et tout ce qui la crée et la génère. J'ai vaguement entendu, cet après-midi, une actualité en Allemagne, je crois que c'est en Bavière, si je ne me trompe pas. Vu les dégâts causés aux abeilles qui sont nos meilleures artisanes pour la nourriture, ils ont pratiquement décidé, vu que les politiques n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un plan de sauvegarde, à créer un référendum pour poser la bonne question : est-ce que les abeilles sont vraiment nos alliées ou est-ce que l'on doit les détruire ? Je pense que le référendum devrait déboucher pour vraiment prendre une position et faire en sorte que ces abeilles, qui sont nos nourricières, soient vraiment protégées et que l'on arrête de faire le combat avec les pesticides. Il faut faire un choix à un moment donné. Il faut donc aller au-devant de la population et poser la bonne question. Est-ce que l'on

**St Priest en Jarez - débat national**

veut perdre de la nourriture et tuer nos abeilles, ou est-ce que les abeilles doivent survivre ? Dans ce cas il faut faire autre chose.

**M. ACHARD** : Je note que vous souhaitez faire un référendum sur les abeilles et la..

**M. (?)** : Poser la question, parce que cela devient pratiquement une affaire d'état et je vois que personne ne prend des initiatives. Les Allemands ont l'air de vouloir tenter quelque chose. Peut-être que nous aussi devons aller dans cet axe et donner la parole pour voir si les gens sont conscients que les abeilles sont nos premières alliées.

**M. ACHARD** : D'accord, un référendum..

**M. (?)** : Un référendum, parce que je pense que cela entraîne derrière le problème des pesticides, et d'autres..

**M. ACHARD** : Pour forcer, après, des décisions ou des prises de décisions.

**M. (?)** : Au moins on saura exactement la tendance générale..

**M. PICOLET** : Une analyse en vue de décision sur..

**M. (?)** : .. pour connaître la tendance, parce que je pense que..

**M. PICOLET** : .. la disparition de la moitié du rucher français.

**M. (?)** : Je pense que l'on serait surpris par le résultat.

**M. PICOLET** : Aujourd'hui, c'est à peu près la moitié.

**M. TIBON** : Oui. Pour aller dans la suite de ce que vient de dire Monsieur, je suis tout à fait d'accord sur les abeilles ; il a bien développé ; je n'en dirai pas plus. Mais je dirai qu'il faut aller plus loin. Parce que le problème est l'agriculture intensive. Tout découle de là. Les pesticides, tout ça, tout est détruit, tout ce qui a été fait dont on commence à voir les méfaits, entre autres au sujet des inondations, plein de sujets. Je comprends bien qu'il faut nourrir tout le monde, qu'on ne peut plus rester au XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, ces immenses champs, où il n'y a plus aucune biodiversité, où il n'y a plus d'insectes, je voyais encore une émission là-dessus il n'y a pas longtemps, je ne sais plus sur quelle chaîne... oui, sur Envoyé Spécial. On a tout supprimé. On a supprimé les haies. Tout cela au nom de la rentabilité, un nom que j'exècre. Il faut revenir à l'humain. Il faut revenir à des exploitations plus raisonnables. Du coup, cela englobe le problème des abeilles.

**M. PICOLET** : Agriculture raisonnée, circuits courts.

**M. TIBON** : Circuits courts et puis fortement diminuer l'agriculture intensive. Parce que ça empoisonne la France..

**M. PICOLET** : Trois axes dans votre proposition.

**St Priest en Jarez - débat national**

**M. TIBON** : Il y a, comme vous savez, l'histoire des gens qui refusaient que leur école soit construite à côté d'une vigne empoisonnée, et ainsi de suite.

**M. PICOLET** : Merci.

**Mme DI CICCIO** : Pour avoir un raisonnement qui suit un peu ces explications, je trouve que l'on sent nos gouvernements, soit européen, soit nationaux, complètement bâillonnés par des groupes de pression, que ce soit des groupes de pression sur l'énergie, sur les multinationales qui font ces pesticides. Ce sont leurs conseillers. Alors qu'il y a quand même des spécialistes dans l'écologie, dans le domaine de l'énergie. Je pense que ceux-ci sont évincés. Monsieur Nicolas HULOT est ce qu'il est, mais il a démissionné pour cette raison. Les groupes de pression, ceux qui ont intérêt à ce que leurs produits se vendent. Que ce soient les panneaux solaires, parce que l'on dit que la voiture électrique est la panacée, ça ne l'est pas. Il y a autres choses à faire. Dans le domaine de l'agriculture, c'est la même chose. Nos gouvernements écoutent-ils ceux qui ont des idées justes et qui n'ont pas d'intérêts ?

**M. PICOLET** : Comme il y a, effectivement, des multinationales qui ont des salariés à plein temps pour faire du lobbying, à Bruxelles ou ailleurs, ou auprès des gouvernements de chaque pays. On pourrait le mettre comme ça, c'est-à-dire maîtriser, le lobbying ne disparaîtra pas, mais il y a aussi un certain nombre de commissions qui sortent des rapports, et dans lesquels on sent très bien cette pression. Le rapport de la programmation de l'énergie est illustratif. Dans le domaine de la santé. Ce sont des sujets qui ont été abordés en grand public, mais pas tous.

**M. ACHARD** : Si je mets : que le Gouvernement se détache des groupes de pression et consulte les experts et non les lobbies, est-ce que cela vous va ?

**M. PICOLET** : Oui. Cela dépasse peut-être même le gouvernement. Le lobbying européen.

(?)

**M. ACHARD** : J'ai rajouté Gouvernement et Commission Européenne.

**M. PICOLET** : Autres questions sur la transition énergétique ? Si c'est autre chose, pas de problème.

**M. (?)** : Je vais aborder un sujet à la mode, qui est le référendum d'initiative citoyenne. J'ai la chance d'avoir la double nationalité franco-suisse. Tous les deux mois, je reçois du matériel de vote, avec à peu près cinq questions tous les deux mois, de la part de l'Etat suisse. Les Suisses, on se moque souvent d'eux, mais ils nous donnent une véritable leçon de démocratie. La démocratie en Suisse elle existe. Je dis, en France, elle n'existe pas. Nous ne sommes pas dans système démocrate. Démocrate, cela veut dire demos kratos, le pouvoir au peuple. Or, nous sommes dans une politocratie. C'est-à-dire qu'aujourd'hui le pouvoir est aux politiques, et non pas au peuple. En Suisse, vous avez la possibilité, si un certain nombre de citoyens le signent, de poser une question. Je n'ai pas envie que Monsieur MACRON me dise sur quoi je dois voter, s'il y a des sujets interdits, autorisés. Tous les sujets sont autorisés, à condition que l'on respecte la morale, etc., on ne pourrait pas voter pour n'importe quoi. Si demain, on va s'amuser, je vais dire si on veut rouvrir les maisons closes, on a le droit de voter pour rouvrir les maisons closes. Après, le peuple s'exprime. Ça marche en Suisse. Ça marche très, très bien en Suisse. Pourquoi on ne se calque pas sur eux ? La Suisse, c'est 7 millions

**St Priest en Jarez - débat national**

d'habitants. La France c'est presque 70, eh bien prenons dix fois le nombre de citoyens qu'il y a en Suisse et laissons les citoyens s'exprimer librement sur des sujets dont on veut parler. Il n'y a pas de sujet tabou. Si on veut parler de la peine de mort, on doit pouvoir parler de la peine de mort. Quand Monsieur BADINTER a supprimé la peine de mort, 66 % des Français étaient pour. Pourquoi l'a-t-il fait ? Parce que l'on est en politocratie et pas en démocratie. Je suis pour que le référendum d'initiative citoyenne soit la première étape du retour à la démocratie.

**M. PICOLET** : Il y a le référendum d'initiative citoyenne, mais le résultat, comment est-il pris en compte. On en a vu un en France..

**M. (?)** : On a mis la barre tellement, je crois que c'est Monsieur SARKOZY qui l'a installé, mais il a mis la barre tellement haute, que c'est complètement impossible au peuple de demander un référendum.

**M. PICOLET** : C'est donc un avis qui est demandé dans ce cas-là.

**M. (?)** : Oui. Mais l'avis du peuple est souverain. C'est-à-dire qu'en Suisse, si le peuple vote pour, comme cela a été le cas, l'interdiction des minarets, en Suisse il n'y a pas de minaret, parce que le peuple s'est exprimé et ne veut pas de minaret. Je ne défends pas le sujet. Mais, au moins, c'est de la démocratie. Ma proposition : calons-nous sur le modèle suisse, en tenant compte des différences de population.

**M. PICOLET** : Et de la méthode utilisée, parce qu'elle est..

**M. (?)** : Et de la méthode. Oui, oui.

**M. PICOLET** : Merci.

**M. ACHARD** : C'est le système des votations.

**M. (?)** : Votation populaire, absolument.

**M. ACHARD** : Avec la possibilité que ce soit le peuple qui puisse proposer les sujets.

**M. TIBON** : Je prends la balle au bond sur ce sujet de la démocratie, en approuvant absolument, complètement ce que vient de dire Monsieur. Dans cette démocratie bafouée, je vois le référendum de 2005, qui a été piétiné par le traité de Lisbonne. Je demande que le traité de Lisbonne soit soumis à un référendum du peuple, pour laver la forfaiture, parce que c'est bien le mot exact qui convient d'après le dictionnaire, la forfaiture commise par Monsieur Nicolas SARKOZY en 2008.

**M. PICOLET** : Ensuite.

**M. (?)** : Je voudrais réagir sur la question du référendum. Il faut être très prudent sur le référendum. On voit bien ce qui se passe en Angleterre avec le Brexit. Je trouve qu'il faut être très, très prudents. Ce n'est pas parce qu'il y a référendum, et donc voix du peuple, que ce sont toujours des décisions qui sont prises à bon escient. On a l'impression, dans ce que l'on entend dire, qu'en Grande-Bretagne ils commencent à regretter d'avoir voté pour le Brexit. Ce n'est donc pas à écarter, mais il faut être très,



**St Priest en Jarez - débat national**

très prudent sur l'outil du référendum. Je voulais dire autre chose sur la dépense publique. C'est mon dada. On a posé la question : faut-il supprimer une des structures collectivité locale ? On a posé la question tout à l'heure. Si je devais répondre, d'abord je dis oui, parce que l'on n'a fait que multiplier les structures... oui, enfin, on a ajouté les structures et, à chaque fois, on ajoute des coûts. En plus, je pense que l'on ajoute de l'inefficacité quand on multiplie trop les centres de décision. Je suis donc favorable, s'il fait choisir une collectivité à faire disparaître, pour moi c'est le département.

**M. PICOLET** : Je pense qu'un certain nombre de personnes le partagent. Il y a une autre chose, je la rattache, je m'exprime là-dessus, aux éléments comptables de ces structures. Tel qu'elles sont présentées. Je me suis attelé à cela en préparant cette réunion. Je m'aperçois que l'on arrive assez bien à expliquer politiquement les dépenses que l'on fait : on a mis de l'argent là, là et là. Par contre, le coût d'obtention dans la structure, on est beaucoup plus discrets. Quand on est en entreprise, on sait comment s'inscrivent les rubriques de coûts et comment on vient tailler dedans ; là, non. Autrement dit, derrière la multiplication des couches territoriales, il y a aussi des coûts de fonctionnement qui s'additionnent, des compétences qui se partagent, des choses comme ça.

**M. ACHARD** : Est-ce que vous êtes d'accord..

**M. PICOLET** : On a plein d'anecdotes de cette espèce. Mais je ne veux pas les dire là. Les autorités de transports, par exemple, c'est en nombre incalculable. Sur les quatre collectivités que sont celles de Lyon, de Saint-Etienne, de Bourgoin et de Vienne, il y en a treize. Cela veut dire qu'il faut réunir du monde. Cela veut dire qu'il faut... Ils arrivent à se mettre d'accord, semble-t-il... mais ils mettent du temps.

**M. ACHARD** : Excusez-moi. Etes-vous d'accord : supprimer le département pour simplification, efficacité, baisse de coûts.

**M. PICOLET** : Je crois que cela a été dit par une ou deux autres personnes.

Madame.

**Mme BRINDAS** : Bonsoir. Nicole BRINDAS, à Saint-Priest-en-Jarez depuis les années 80, avec départ vers d'autres communes et retour ces dernières années. Je voulais réagir, on a réagi en même temps, par rapport à la réserve à émettre concernant les référendums. Souvent c'est orienté. C'est faire dire aux citoyens et faire émettre la réponse que l'on a envie d'entendre. Voire, si ce n'est pas le cas, ce que vous avez évoqué par rapport à ce qui s'est passé en 2005. C'est quelque chose que j'explore depuis pas mal d'années avec d'autres groupes sur Saint-Etienne, en particulier le collectif Roosevelt, qui vient de se redéfinir sur le Citoyen libre de Saint-Etienne, puisque le collectif a été dissout au niveau national. C'est la mise en place de conventions citoyennes. C'est entre d'autres thèmes de réflexion de ce groupe et de ce collectif. Mais cela me paraît intéressant, de façon à pouvoir répondre à la multiplicité de tous ce qui vient d'être évoqué. On voit bien que cela demande, comment dire, une technicité et un véritable savoir sur tous ces thèmes. La mise en place de conventions citoyennes, constituées par tirage au sort, de façon à travailler sur des thèmes, y compris de lois, en étant formé pour cela, et soumis à l'appréciation des citoyens. C'est-à-dire la véritable mise en pratique d'une citoyenneté, on dit participative, moi je dirais active, prendre vraiment possession de ce rôle que l'on a à jouer dans une république. On a une devise républicaine, qu'il m'arrive fréquemment de rappeler.

**St Priest en Jarez - débat national**

Cela me paraît essentiel de pouvoir la décliner. Récemment, a été évoqué le thème de fraternité concernant les étrangers. Cela a été un avis qui a été donné, qui n'a pas forcément été suivi d'effets.

**M. PICOLET** : Une contribution qui peut être à caractère national, puisque vous parlez de lois, de ce genre de choses..

**Mme BRINDAS** : Oui, oui..

**M. PICOLET** : Ou local, mais national aussi.

**Mme BRINDAS** : Il faudrait aussi que cela puisse être institutionnalisé pour que ce soit réellement pratiqué. Je pense que c'est véritablement une véritable mise en œuvre de la citoyenneté, dans..

**M. PICOLET** : Il y en a quelques-unes, mais vous voulez que l'on élargisse ça à d'autres, qui ne sont pas institutionnalisés. C'est-à-dire..

**Mme BRINDAS** : Ce sont des..

**M. PICOLET** : C'est consultatif, même pas, ce n'est pas reconnu comme tel..

**Mme BRINDAS** : Ce serait un véritable projet de mise en œuvre active de notre citoyenneté à tous.

**M. PICOLET** : Il y a des réflexions, dans un certain nombre de villes de France sur ce sujet. Comment, quelque part, on appréhende le point de vue thématique, ou général, de la citoyenneté dans les décisions qui sont prises ? Comment on structure l'expression citoyenne pour qu'elle vienne nourrir un certain nombre d'axes de réflexions, législatifs ou autres. Est-ce cela ?

**M. ACHARD** : Je crois que Madame a (?)

**Mme BRINDAS** : Oui, c'est aussi un contre-pouvoir qui permet de, comment dire, vérifier, non pas de contrôler, le travail des élus, tout simplement. Je crois que c'est vraiment se réapproprier notre rôle de citoyenne et de citoyen, véritablement, tel que ça nous est annoncé dans notre République Française.

**M. PICOLET** : Il y a un certain nombre de choses qui existent, mais c'est le point de vue citoyen dans un certain nombre d'instances. Parce que certaines sont faites d'experts et là, vous voulez, que la citoyenneté puisse s'exprimer, si j'ai bien compris.

**M. ACHARD** : Mise en place de consultations citoyennes, par tirage au sort dans des instances territoriales, ou nationales.

**Mme BRINDAS** : (?), oui, qui sont des conventions (?)

**M. ACHARD** : Et institutionnalisées.

**Mme BRINDAS** : Il y a Jacques TESTART, qui a développé cela dans un bouquin extrêmement intéressant, *L'humanité au pouvoir*. Il y en a d'autres qui ont aussi développé cela..

**M. ACHARD** : D'associer des citoyens dans des prises de décisions, dans des instances nationales ou..

**St Priest en Jarez - débat national**

**Mme BRINDAS** : .. c'est se faire (?) ce qui nous est demandé en termes de citoyenneté, me semble-t-il.

**M. PICOLET** : Une autre question. Madame CHAIZE.

**Mme CHAIZE** : Pour compléter un petit peu ce que vient de dire Madame BRINDAS à l'instant même. Prenons un cas tout à fait local. Nous avons régulièrement des conseils municipaux, auxquels tout citoyen de la commune et même d'au-delà de la commune, peuvent participer. Nous avons parfois un peu de public, mais rarement beaucoup. De toute façon, ce public n'a pas droit à la parole. Il me semble qu'il serait par exemple intéressant, pas forcément pendant les débats, mais après le conseil municipal, qu'il y ait la possibilité offerte aux personnes qui ont été présentes, de s'exprimer sur les questions de la commune. Cela pourrait être, déjà, une amorce de ce que vient de dire Madame BRINDAS. Je pense que c'est la même chose dans toutes les instances de décision territoriales.

**M. PICOLET** : Une réponse un peu technique. Cela existe déjà dans les communautés de communes de plus de 50 000 habitants ; c'est la loi. C'est la chose dont je m'occupe. C'est la loi qui a prévu, de manière obligatoire, qu'il y ait un conseil qui s'exprime sur les sujets que la communauté pose, dans certains cas cela peut être des sujets obligatoires, un plan climat énergie, ou des choses comme cela, un plan de l'habitat. Monsieur le Maire le connaît bien. Ou bien, cela peuvent aussi être sur des sujets que, de manière citoyenne, l'instance qui est créée formule sa contribution, son avis, et le fait remonter. Au-delà de 50 000 habitants, s'il y a une communauté de communes, une EPCI comme on dit, c'est déjà obligatoire. Cela fonctionne à Lyon ; cela fonctionne à Saint-Etienne. Je ne suis pas sûr qu'il y en ait d'autres dans la Loire qui fonctionnent. Il y a des citoyens dedans. Vous dites que ce fonctionnement pourrait être élargi à d'autres. Cela rejoint un petit peu ce que Madame a dit.

**Mme (?)** : L'éducation, c'est-à-dire que je pense aussi que les citoyens ne sont pas suffisamment informés du fonctionnement et de leur participation possible. Je crois que l'on a de la suite dans les idées, on va dire. Mais c'est aussi rentrer dans la réalisation de ce qui nous est demandé. Il faut attendre un débat national, dans les conditions que l'on sait.

**M. PICOLET** : On appelle aussi cela de l'intelligence collective.

**Mme (?)** : Merci.

**M. PICOLET** : Si le mot vous convient, on va l'écrire.

**Mme (?)** : Oui.

**M. (?)** : Dans la représentation citoyenne, au niveau de la région, il existe un organisme qui s'appelle le CESE, le conseil économique social et environnemental. Il faut savoir que c'est une assemblée. En Rhône-Alpes, elle a 200 personnes. Il y a trois collègues ; il y a un collègue employeurs, le monde économique, un collègue social, les syndicats, et le troisième collègue associatif. (?) Je crois qu'il faut redonner plus de poids à cette assemblée, mais surtout, je dirais, créer un quatrième collègue, parce que ces trois collèges sont au tiers, un tiers, un tiers, un tiers, donc plutôt mettre quatre collèges. Le quatrième collègue pourrait être réservé, en dehors des corps constitués, aux citoyens. Là, je pense que

**St Priest en Jarez - débat national**

l'on aurait une voix citoyenne, différente bien sûr des trois collèges que je vous ai donnés, où l'on peut véritablement éclairer les débats et notamment les décisions politiques. Bien sûr, cela s'adresse à la région. Mais tous les thèmes sont abordés dans ces CESE. Vous avez des CESE régionaux, et vous avez le CESE national. Là, c'est vraiment l'expression citoyenne, où l'on peut, les uns et les autres, s'exprimer. Donc peut-être aussi revitaliser ces institutions, les faire connaître et les ouvrir à une représentation citoyenne plus élargie.

**M. PICOLET** : C'est très intéressant, parce que ces interventions successives enrichissent un sujet. Il se passe que, effectivement, le conseil de développement, qui est l'équivalent du CESE de la Métropole, commence à introduire un quatrième collège citoyen. C'est donc la même réponse. Les Lyonnais l'ont fait. On est donc dans cette démarche ; elle vit ; elle bouge. Il est important de savoir que l'on peut dire qu'il faut l'élargir, mais c'est parti.

**Mme DI CICCIO** : A nouveau Annie DI CICCIO. Je voudrais changer de sujet et venir un peu sur le sujet de la santé, concernant l'installation des médecins. Effectivement, on nous dit que ce sont des professions libérales, que l'on ne peut pas obliger les médecins à s'installer dans ou telle partie du territoire. Il me semble qu'il y a quelque chose qui pourrait être fait, sans enlever cette liberté d'installation, en disant au médecin : vous vous installez effectivement où vous voulez, par contre vous n'êtes pas accrédité par la Sécurité sociale. Ce serait peut-être un moyen de contraindre les médecins à aller s'installer dans des zones où il y a pénurie de médecins. C'est une idée que je voulais soumettre.

**M. ACHARD** : OK. Ils ne seraient pas accrédités à la Sécurité sociale quand ils ne s'installent pas dans les déserts médicaux..

**Mme DI CICCIO** : Voilà, dans des zones de déserts médicaux, par exemple. Vous voulez vous installer dans le Midi, dans telle partie du territoire, sauf que vous ne serez pas accrédité par la Sécurité sociale.

**M. ACHARD** : Donc, dans les zones surpeuplées en médecins, pas d'accréditation par la Sécurité sociale, pour les inciter à aller dans les déserts médicaux.

**Mme DI CICCIO** : Ainsi, on garde ce principe de liberté d'installation. Sachant quand même que les médecins sont payés par nous, sont payés par la Sécurité sociale.

**Mme (ALLOUL)** : Bonsoir. Nadia ALLOUL. Je suis une jeune Mounarde. J'ai dix ans de vie sur la commune. Je travaille dans le domaine de la santé. Je vais donc continuer, mais sur un autre registre. On a un système de santé qui est formidable en France. Ce sont des fonctionnaires. On tire des fois un petit peu sur les fonctionnaires, parce que l'on trouve qu'il y en a un peu trop en France, mais il en faut. Par contre, quand on est à l'hôpital on a la chance d'être soignés, entre guillemets « gratuitement » ; cette notion de gratuit est dommage. Parce que les gens disent : je vais à l'hôpital, c'est gratuit ; je vais à la clinique, c'est gratuit, j'ai une mutuelle, je suis pris en charge, c'est gratuit. Il serait intéressant de donner la facture quand on sort d'une hospitalisation, quand on a eu une opération. On serait étonnés des chiffres. Parce qu'une hospitalisation, cela va de 1 000, 3 000 €. De même, quand on va à la pharmacie. Autrefois, quand j'ai connu cela, donc pas si jeune que ça, autrefois quand on allait à la pharmacie, on avait la petite fiche où l'on avait les petites étiquettes et on payait. On n'avait pas le tiers payant. On savait ce que cela coûtait. Une fois, je suis allée avec mon fils qui m'a dit : - Maman, c'est

**St Priest en Jarez - débat national**

gratuit les médicaments ? Je lui ai dit : - Non, ce n'est pas gratuit les médicaments. - Mais pourtant le pharmacien te donne et tu ne payes pas. - Non, je ne paye pas, mais en contrepartie... J'ai essayé de lui expliquer un petit peu tout notre système social, encore une fois qui est formidable. Je pense qu'il serait intéressant que les usagers aient notion, aient conscience de ce que peut coûter une hospitalisation encore une fois, une consultation, toutes ces petites choses, parce que c'est de l'argent que l'on doit récupérer quelque part. Si on est indexés sur nos salaires, pour cette partie, ce n'est pas rien.

**M. PICOLET** : Vous voulez juste que ce soit de l'information sur une facture, pas revenir sur le tiers payant. Ou revenir sur les tiers payants aussi ?

**Mme ALLOUL** : Non, je ne reviendrais pas sur le tiers payant, pour ma part. Merci.

**M. PICOLET** : Je vais donner une information. Cela s'applique à tous les secteurs de la santé. Même sur d'autres risques tels que la dépendance ou des choses comme cela, cette chose-là n'est pas mal. La vérité des coûts.

**Mme ACHARD** : Vous venez de parler de la dépendance. Je vais renchérir là-dessus.

**M. PICOLET** : Oui, présentez-vous d'abord.

**Mme ACHARD** : Je suis Madame ACHARD. J'habite à Saint-Priest-en-Jarez depuis trente ans. Il y a des choses que je ne comprends pas dans l'attribution de l'APA. L'APA est l'aide personnalisée à l'autonomie. Dans les maisons de retraite notamment, je parle de cela, peut-être à domicile est-ce la même chose, mais je ne sais pas. Que vous ayez 1 500 € de retraite ou 5 000 € de retraite, si vous avez un GIR, donc une dépendance de 1 ou 2, vous avez exactement la même APA. Ce qui veut dire que chez les personnes pauvres, les familles aident et s'appauvrissent encore plus, et les familles aisées ont la même somme, et tout va bien. J'aimerais que cette attribution de l'APA soit effectivement faite en fonction de la dépendance, mais aussi du revenu, pour établir un peu plus de justice. Me suis-je fait comprendre ?

**M. ACHARD** : L'APA, est-ce l'A-P-A ? Aide aux personnes, d'accord.

**M. PICOLET** : On peut mettre le mot dépendance en générique. On va mettre le mot dépendance, parce que c'est tout un travail sur la dépendance.

**M. ACHARD** : Je mets attribution de l'APA en fonction de la dépendance, mais aussi des revenus.

**Mme ACHARD** : Et puis, pour aller un peu dans le même sens, je crois que l'APA, dans les maisons de retraite, sert à financer une partie de la dépendance, mais il faut également rajouter que la dépendance est un coût très faible par rapport à l'hébergement. L'hébergement dans les maisons de retraite, c'est 2 à 3 000 € au final à la charge des familles. C'est un gros problème.

**M. ACHARD** : Comment puis-je formuler votre... ?

**Mme ACHARD** : Je voudrais faire un petit commentaire supplémentaire. Il y a un glissement des soins hospitaliers vers la maison de retraite. Avant, dans les maisons de retraite, il y avait des

**St Priest en Jarez - débat national**

soignants de base, des aides-soignants bien essentiellement, quelques infirmières. Chaque résident avait son médecin personnel. Maintenant, il y a un médecin pour la maison de retraite, donc c'est un surcoût supplémentaire. Madame le ministre actuel veut introduire des infirmières de nuit. C'est vrai que pour la qualité des soins c'est très bien tout ça, mais c'est un sacré coût, qui va augmenter le prix des résidences. L'hôpital, en contrepartie, se vide. L'hôpital va mal. On pourrait aussi parler de la santé mentale, qui va très, très mal, mais je suis moins qualifiée.

**M. ACHARD** : Comment puis-je formuler ? Est-ce que vous avez des demandes à formuler ou des remontées particulières ? Le coût de l'hébergement qui est prohibitif, ou le..

(?)

**M. ACHARD** : D'accord, le coût de l'hébergement en maison de retraite, qui est disproportionné par rapport à la retraite des vieux.

**M. PICOLET** : On ne le dira pas ici, mais il est vrai, mais oubliez que je l'aurai dit, qu'un certain nombre de ces maisons sont des grands organismes privés ; je ne citerai pas leurs noms ; il y en a deux essentiellement ; et qu'elles ont des résultats nets à deux chiffres. Dans le paiement de la maison de retraite avec les imbrications que vous avez données, il y a aussi la santé telle qu'elle est prise en compte par la Sécurité sociale, en haut, qui revient à peu près de l'ordre de 1 000 € par mois par personne. C'est-à-dire que ce que l'on ne voit pas dans les soins qui sont apportés, et qui est pris en compte par la collectivité, il y a encore cette chose-là.

**Mme ACHARD** : On peut rajouter aussi un autre exemple. A savoir que les fauteuils roulants ne sont plus fabriqués dans notre pays. Ils sont fabriqués essentiellement aux Etats-Unis ou dans d'autres pays. Qui paye ? C'est la Sécurité sociale, donc c'est nous. Il y a effectivement une petite entreprise, qui a essayé de remettre une fabrication de fauteuils roulants en route en France. C'est un handicapé qui est à la tête de cette petite entreprise. Je vous parle des fauteuils roulants, mais si je vous parle des lits médicaux, avant, quand je travaillais à l'hôpital Nord, on avait des lits médicaux fabriqués en France. Puis, tout a disparu. Après, cela a disparu, ils venaient de ce je sais où. C'est toujours la Sécurité sociale française qui paye. Est-ce que l'on ne pourrait pas rapatrier un peu de ce travail dans notre pays ?

**M. PICOLET** : On est deux ou trois ici, mais là je sors de mon rôle, qui pourrions écrire un opuscule sur le sujet. Tout ce que vous dites est exact. Les Etats-Unis sont les fabricants de fauteuils roulants, savez-vous pourquoi ? C'est extrêmement simple ; c'est juste une petite parenthèse. C'est parce que la guerre du Vietnam a été tellement préoccupante pour le citoyen, que le regard qu'il portait sur les personnes qui avaient été traumatisées, devenait quelque chose de difficile à assumer, que l'on a mis d'énormes moyens dans la conception d'aides techniques, dont les fauteuils roulants hypersophistiqués américains. Voilà l'explication. Elle date de la guerre du Vietnam. Et derrière, ils ont continué. Il y avait effectivement un fabricant à Saint-Paul en Jarez, qui a aussi disparu. Vous vous rappelez. (?)

Monsieur (?)

**M. TIBON** : Simplement pour rebondir sur ce qui vient d'être dit et qui est extrêmement important, si quelque chose doit remonter de ce débat et des débats qui sont organisés partout en France, c'est bien

**St Priest en Jarez - débat national**

le problème énorme qui va se poser, qui se pose déjà, qui va aller croissant dans les années à venir, du vieillissement de la population. Je suis bien placé pour le savoir. Il est évident que ce risque, tous ces problèmes liés aux EPHAD, à l'APA, qui vient d'être évoqué avec beaucoup de pertinence et de justesse, sont quelque chose que la société française, que le Gouvernement français, quel qu'il soit, doit prendre à bras le corps, parce que c'est un problème qui devient absolument énorme.

**M. PICOLET** : Merci de le souligner comme cela. Parce qu'effectivement, dans tout ce que l'on a lu ces jours-ci sur les débats, c'est assez peu pris en compte. Ce sera une contribution de Saint-Priest-en-Jarez qui sera originale, pertinente, j'en suis sûr.

**M. ACHARD** : Je vais la mettre dans les autres thématiques, si vous êtes d'accord.

**M. PICOLET** : Les autres l'ont peu dit. Alors...

**Mme (?)** : Je veux rebondir sur ce qu'a dit Madame au niveau des maisons de retraite. C'est vrai qu'il y a beaucoup de maisons de retraite privées. Il y a quand même assez peu de maisons de retraite publique. Est-ce que l'on ne pourrait pas mettre un peu plus le paquet sur la création de maisons de retraite publiques ?

**M. PICOLET** : Question.

**M. ACHARD** : Création, envisager la création de maisons de retraite publiques.

**M. PICOLET** : Il en existe, mais moins que des privées, dans un passé récent, c'est surtout les privés qui ont pris le pas. Mais il y en a d'excellentes dans le domaine public, ou associatif à but non lucratif, oui. Ou privé associatif, on va les appeler comme cela, puisque l'associatif est du domaine du privé particulier. Privé associatif.

**M. ACHARD** : Je reviens sur ce que vous disiez sur les maisons de retraite. Vous dites il y a les médecins, les infirmières, faut-il faire quelque chose ? Dites-vous qu'il y en a trop ?

(?)

**M. ACHARD** : D'accord. C'est juste un... D'accord. Envisager la création de maisons de retraite publiques ou privées associatives.

**M. TIBON** : Je voudrais continuer sur cette question et l'élargir à tous les secteurs. Le privé, et en particulier les grosses entreprises, que l'on a évoquées, de maisons de retraite, font leur bénéfice à deux chiffres, mais c'est vrai dans la santé. Il y a aussi le scandale des autoroutes privatisées, qui n'auraient jamais dû l'être, qui rapporte des rentes monstrueuses. Je vais être bref, sinon on pourrait parler une heure là-dessus. Il faudrait absolument que l'Etat se réengage, contrairement à ce qu'il veut faire, que l'on sorte de ce libéralisme complètement fou, qui est la source de notre ruine. Avec le pouvoir aux mains des technocrates qui sont eux-mêmes aux mains des lobbies ; cela fait un tout. Revenir à un état avec, j'ose le mot, un peu de dirigisme, et un certain protectionnisme. Arrêter cette folie de privatisation qui vide la France de tous ses leviers de commande pour la confier à des groupes étrangers, qui sont intéressés uniquement par ponctionner. On l'a vu avec l'aéroport de Toulouse, qui a été ponctionné jusqu'à la moelle par les Chinois. On continue de plus belle en privatisant l'aéroport de

**St Priest en Jarez - débat national**

Paris. Je dis que l'on est dans une folle dérive libérale, et qu'il faudrait absolument revenir à un plus grand rôle de l'Etat. A commencer par renationaliser les autoroutes, parce qu'il y a un scandale absolu, avec des gens qui se goinfrent, grâce à des contrats qu'a osé signer l'Etat avec des obligations de réévaluation des tarifs chaque année, et même le moindre investissement qu'ils font...

**M. PICOLET** : (?) aussi, si vous êtes d'accord sur une formulation. Il y a aussi mettre les dispositifs de contrôle et de pilotage adéquats.

**M. TIBON** : Oui, mais surtout..

**M. PICOLET** : Je dis cela, parce qu'il y a des choses qui... quand on ne reviendra pas en arrière. Vous pouvez dire qu'il ne faut pas privatiser l'aéroport de Paris. Mais sur celui de Toulouse, on est en train de revenir en arrière. Donc cela veut dire mettre..

**M. TIBON** : En perdant 200 millions.

**M. PICOLET** : .. les dispositifs qui conviennent pour piloter cela ou, dans certains cas, renationaliser. Il y a les deux.

**M. ACHARD** : J'ai mis revenir à un état avec un peu de dirigisme, arrêter les privatisations, renationaliser, arrêter l'état libéral.

**M. PICOLET** : Dans certains cas piloter..

**M. ACHARD** : Piloter les privatisations.

**M. TIBON** : Je voudrais simplement, on saute un peu du coq à l'âne, mais pas tout à fait quand même..

(?)

**M. TIBON** : Simplement pour, sans vouloir casser l'ambiance, pour terminer avec les problèmes dus au grand âge, il y a une demande qui émane d'un certain pourcentage de la population française, depuis certaines années, le Président HOLLANDE et le Président MACRON s'étaient engagés à réagir là-dessus, c'est le droit de mourir dans la dignité. C'est tous les problèmes en quelque sorte de la liberté de choisir sa mort dans la dignité. Je voudrais simplement que, modestement, à Saint-Priest-en-Jarez, cette revendication, qui correspond à une promesse électorale de deux précédents présidents, remonte et sorte du débat de base.

**M. ACHARD** : Droit à mourir dans la dignité. Remettre dans le débat le droit à mourir dans la dignité.

**M. (?)** : Je voudrais prendre la parole pour alerter un peu tout le monde. Je suis un ancien informaticien. Ce qui m'inquiète le plus dans notre monde actuel, et on l'a bien vu avec tous les événements actuels, ce sont les réseaux sociaux. Je ne sais pas, mais je pense que l'Etat, notre République parce que cela va plus loin que l'Etat, devrait se pencher très vite sur la façon de pouvoir canaliser tout ce qui se développe sur les réseaux sociaux. Parce que l'on va à un cahot, je ne vous dis pas. C'est pire que la bombe atomique. Parce que l'on peut détruire pas une planète, mais un état sur



**St Priest en Jarez - débat national**

une simple information qui serait fausse. Je pense que l'Etat a quand même des moyens policiers, des services de renseignement qui sont capables de neutraliser certaines sources d'émission de réseaux. Je voudrais que l'Etat se mette encore plus en quatre pour vraiment arrêter cette hémorragie, qui va être infernale. Je ne sais même pas comment cela peut s'imaginer dans dix ans. Je pense qu'il faut là vraiment mettre le paquet, des finances, des moyens. Je pense aussi qu'il faut faire payer tous ces fabricants de réseaux sociaux, qui lancent cela. C'est très facile de lancer un réseau. Problème, ils récoltent de l'argent, mais ils n'ont pas trop de contraintes. Je pense qu'il faut les mettre à contribution.

**M. ACHARD** : L'Etat doit mettre en place des moyens importants pour canaliser la circulation de l'information sur les réseaux sociaux.

**M. PICOLET** : Et taxer.

**M. (?)** : Et pénaliser.

**M. ACHARD** : Et pénaliser. Pénaliser, taxer.

**M. (?)** : Les pourvoyeurs de réseaux sociaux.

**M. PICOLET** : Taxer les GAFAs, en gros, et les autres.

Madame CHAIZE. Puis c'est à vous après, excusez-moi.

**Mme CHAIZE** : Excusez-moi. Je reviens un tout petit peu en arrière. J'ai quand même entendu un certain nombre de propos qui allaient vers une forme de laïcité, de pouvoir démocratique et public, avec moins de privatisations, notamment. On a beaucoup entendu, me semble-t-il, cet aspect-là. Moins de privatisations et beaucoup plus d'établissements de notion publique. Cela nous ramène aux impôts, à la fiscalité. Parce que l'on ne peut pas avoir des services sans fiscalité. C'est clair ; c'est évident. Cela veut donc dire aussi qu'il faut travailler énormément sur une refonte de la fiscalité, qui n'est pas forcément très égalitaire, et qui mériterait d'être reprise, je pense, dans beaucoup de domaines.

**M. ACHARD** : On avait mis déjà refonte globale et totale de la fiscalité. Vous voulez rajouter quelque chose, par rapport à l'égalité ou au fait que ce n'est pas redistribué.

**Mme CHAIZE** : C'est surtout par rapport aux services publics. Parce que, refonte de la fiscalité, si ce n'est pas lié à une contrepartie, je pense qu'il faut bien préciser que c'est pour une amélioration des services publics, qui sont quand même en dégradation.

**M. PICOLET** : Certes, mais la dépense publique, aujourd'hui à 56,5 du PIB, est la plus haute d'Europe.

**Mme CHAIZE** : Oui. Et puis, tant que j'ai le micro, je me permettrai une petite remarque, peut-être par rapport à la santé. Il est certain qu'il y a des lois actuellement qui existent, qui ne sont pas complètement achevées. Par rapport au droit qu'ont tous les citoyens à la santé et à faire part de leurs remarques lorsqu'ils sont hospitalisés. Mais aussi par rapport aux fins de vie. Je pense qu'il faut savoir qu'il existe ce que l'on appelle les directives anticipées. Cela veut dire qu'il faut savoir, avant, ce que l'on veut, comment on veut mourir. Il faut aussi être en capacité de l'écrire, de le remettre à un médecin

**St Priest en Jarez - débat national**

ou à d'autres, de telle sorte que les choses soient prises en compte. Au niveau des établissements, ils ne peuvent pas répondre parfois favorablement à une simple demande de dernière heure, si tout n'a pas été prévu avant. Je crois qu'il y a déjà un travail important qui se fait, mais j'insisterais pour qu'il se poursuive, parce que c'est tellement sujet à controverse que cela n'avance plus.

**M. PICOLET** : (?) la question de Monsieur PETIT, et c'est une question pour Madame BUZIN.

**M. (TAMAYON)** : Bonsoir. Monsieur TAMAYON, de La Talaudière. Excusez-moi ces allers et retours, mais je complétais ce que disait monsieur à propos de l'informatique. Moi, je serais pour une levée totale de l'anonymat sur Internet. Je me suis nommé, Bernard TAMAYON, c'est mon nom ; ce n'est pas un pseudo. Chacun doit assumer ses propos. On s'est tout nommés avec notre nom et la ville d'où l'on est. Je pense que tout propos dans un forum, sur un site ou dans n'importe quel moyen de communication, n'importe quel réseau social devrait être assumé. On devrait assumer ce que l'on dit. La levée de l'anonymat, pour moi, est quelque chose de vraiment très important. On n'aurait pas tous les ennuis que l'on a actuellement. Parce que, caché derrière le pseudo, on a tout et n'importe quoi. Et le pire souvent.

**M. PICOLET** : Merci. Monsieur PELLEGRIN. Même chose ? Même sujet. Madame.

**M. TAMAYON** : Un petit complément. Cela peut, par contre poser quelques problèmes aux lanceurs d'alerte. Parce que si les lanceurs d'alerte dénoncent quelque chose de grave au sein de notre société, cela peut leur causer beaucoup de souci. C'est vrai qu'il peut y avoir cet inconvénient. Mais la levée de l'anonymat est quand même, je trouve, primordiale.

**Mme (?)** : Vous parlez des lanceurs d'alerte. Si vous avez connaissance de personnes qui souhaitent lancer une alerte, cela peut être pris en charge, ou en tout cas accompagné par le défenseur des droits. Il faut par contre que ce soit transmis directement au défenseur des droits national, et non pas par le biais des délégués. C'est une nouvelle directive que s'est donnée le défenseur des droits, en la personne de Monsieur Jacques TOUBON et de ses services juridiques à Paris. Vous le savez. C'est une information.

**M. (?)** : Une intervention relative à la fiscalité. On a supprimé, au cours des années passées, des tranches de revenus soumis à l'impôt sur le revenu. Jusqu'à aujourd'hui, on est dans une situation où il n'y a plus que 46 % des Français qui payent l'impôt sur le revenu. Est-ce normal ? Ne vaudrait-il pas mieux, a contrario, faire en sorte que l'ensemble des Français paye un impôt sur le revenu ? Quitte à ce que ce soit une somme tout à fait symbolique pour les revenus les plus faibles. Ce qui supposerait, a contrario, que l'on rétablisse l'impôt sur les fortunes.

**M. PICOLET** : Il y a deux remarques. La première, que tout le monde paye, même symboliquement, un impôt. C'est largement diffusé dans tous les débats de ce genre. La deuxième partie... non, mais en tout cas vous l'exprimez. La deuxième partie..

**M. (?)** : A contrario, cela supposerait le rétablissement de l'impôt sur la fortune.

**M. PICOLET** : Ou en tout cas quelque chose qui y ressemble.

**St Priest en Jarez - débat national**

**Mme (?) :** (?) même les aides qui sont données par tous les organismes devraient s'ajouter aux revenus de chaque personne et revoir l'ensemble de l'assiette de l'impôt. De façon que les gens se rendent compte de ce qu'ils perçoivent par rapport à ceux qui ne perçoivent qu'un petit salaire et sans aide.

**M. PICOLET :** Il y a plusieurs choses. Revoir l'assiette de l'impôt, on va dire ça comme ça.

**Mme (?) :** Oui, et rendre les aides imposables.

**M. PICOLET :** Rendre les aides imposables, revoir l'assiette de l'impôt. On a dit rétablissement de l'ISF (?) et on a dit l'impôt pour tous, même symbolique.

Monsieur BAUDOIN.

**M. BAUDOIN :** Merci. Je voudrais m'exprimer sur l'ISF. Parce que cela fait des mois et des mois, avec les gilets jaunes, que l'on entend parler du rétablissement de l'ISF, comme si c'était la solution universelle à rétablir l'équilibre de justice fiscale économique en France. C'est l'impôt le plus bête de la terre. Nous sommes pratiquement les seuls au monde à l'appliquer.

**M. ACHARD :** Les Suisses l'ont.

**M. BAUDOIN :** Hein ?

**M. ACHARD :** Les Suisses ont un impôt sur la fortune.

**M. BAUDOIN :** Non, pas du tout.

**M. ACHARD :** Impôt sur le patrimoine.

**M. BAUDOIN :** Oui, ce n'est pas du tout sur la même assiette. Cet impôt sur la fortune rapportait, en pleine saison, 4,5 milliards. Maintenant, on a supprimé la partie patrimoine, on a gardé l'immobilier. Donc on a « perdu » entre guillemets, 2,5 milliards. Est-ce que vous savez combien coûtait l'impôt sur la fortune en départ des contribuables fortunés de France ? Il y a 40 000 foyers aisés qui ont quitté la France ces dix dernières années. Est-ce que vous vous rendez compte combien de dizaines et de centaines de milliards d'impôts, de salaires d'employés, de consommation, de TVA cela représente ? Maintenant, on veut rétablir cela. Ce que je peux vous dire, c'est que les Suisses sont morts de rire. Ils disent : tant mieux, on va encore récolter des Français qui vont venir nous voir. Les Luxembourgeois sont morts de rire. Les Belges et les Portugais sont morts de rire. Parce qu'ils ont vécu de notre bêtise fiscale. Quand j'entends, aujourd'hui, excusez-moi, parce que cela m'horripile, que ce serait la solution, c'est tout sauf la bonne solution. Si vous voulez que les ménages aisés contribuent plus, il y a d'autres solutions. On peut augmenter les tranches de l'impôt sur le revenu. On peut, par exemple, rétablir une TVA sur les produits de luxe. C'est-à-dire, vous achetez une Clio, vous payez 20 %, vous achetez une Porsche, vous payez 35. Cela ne me choque pas. Et cela rapporterait beaucoup plus que l'ISF. Encore faut-il que l'Europe nous le permette.

**M. PICOLET :** Il y a débat, si je peux dire, entre deux solutions posées. Monsieur Frédéric BAUDOIN a évoqué quelques contournements. Il a évoqué les tranches successives, rétablir quelques tranches supplémentaires, c'est une idée. Il a parlé, parce que ce sont aussi des choses qui

**St Priest en Jarez - débat national**

peuvent circuler, on l'a peu dit ce soir, ou même pas du tout dans la réforme fiscale, celle de la TVA. La TVA sur un certain nombre de produits, je ne sais pas lesquels, mais des produits de luxe, ou en tout cas réputés tels, qui pourrait être à un taux plus élevé. Et puis, s'il s'agit, cela a été aussi évoqué, je ne sais pas si je propose le débat là-dessus, quand on réfléchit ISF, qu'un certain nombre d'éléments de l'ISF ne soient plus pris en compte comme tels. Ne serait-ce que l'habitation principale, des choses comme ça. Autrement dit, on sent qu'au niveau de l'Etat on n'a pas envie de céder, puisque l'on a bloqué, mais sans doute qu'il y aura un pas de franchi dans un sens ou dans un autre. Il faut donc peut-être émettre quelques idées. La TVA sur des produits de luxe plus élevée, quitte à baisser la TVA sur d'autres articles de première nécessité. On a dit des tranches supplémentaires, ou en tout cas une modification des tranches. Et puis, est-ce que l'idée que j'ai entendue, ici ou là, de dire : s'il y avait rétablissement de l'ISF, il faudrait que l'habitation principale d'en fasse pas partie ? Des choses comme cela, en tout cas quelques aménagements. Cela ne peut pas être refaire le même. C'est ce que vous venez de dire.

Monsieur PELLEGRIN, Monsieur TIBON.

**M. PELLEGRIN** : Dans le sens des propos que vous avez eus, la conclusion est qu'il faut absolument uniformiser la fiscalité en Europe, sinon, il n'y a pas de... on n'y arrive pas.

**M. TIBON** : Ce que j'allais dire allait un peu dans le même sens. Le grand mal, je fais un vœu pieux, parce que je sais bien qu'on ne l'obtiendra pas, c'est la fameuse libre circulation des capitaux, qui existe depuis des années. On en revient toujours à ce néolibéralisme qui donne tous les pouvoirs à l'argent. Si cette libre circulation des capitaux n'existait pas, si les gens qui veulent partir étaient taxés quand l'argent s'en va, cela n'aurait pas lieu. Bien entendu, on en vient à la question de l'Union Européenne, parce que la concurrence y est tout sauf loyale et non faussée. Elle est archi faussée par des taux d'imposition qui sont extrêmement différents et qui alimentent ces départs. Tant que l'on ne remettra pas en cause... Et comme par hasard, sur ces questions, il faut l'unanimité des membres de l'Union, ce qui veut dire que l'on n'y arrivera jamais. Ce qui veut dire que, je pars sur un autre sujet, que l'Union Européenne serait à réformer en grande profondeur.

**M. PICOLET** : (?) des capitaux, d'accord.

**M. CORNUT** : Je voudrais revenir sur baisser la dépense publique et réduire la dette. Quand on voit les chiffres qui sont ici, on voit bien que l'on est arrivés à un point de non-retour. La dette française aujourd'hui est énorme. Si effectivement par le passé, l'Etat Français a été obligé de vendre ce que l'on appelle des bijoux, c'est parce qu'il ne pouvait plus les entretenir, et qu'il ne pouvait plus les gérer. C'est un constat, aujourd'hui géré par le privé cela gagne de l'argent. Il faut peut-être que l'Etat se pose des questions sur comment il doit gérer. Une dette qui est très importante en termes de (?) c'est la dette du rail qui, chaque année, est très importante, frise le milliard. Aujourd'hui, on parle de privatisation du rail. Je pense qu'il faut que l'Etat se pose de vraies questions en termes de gestionnaire. On ne peut pas tout attendre de l'Etat. Il faut qu'il puisse à un moment donné trouver des associations, Etat-privé. Je pense qu'il y a là certainement des pistes à mettre en place, sans tomber dans le libéralisme à outrance. Mais je pense que tout attendre de l'Etat, aujourd'hui en tout cas, les chiffres montrent que ce n'est plus possible. Il faut que l'Etat devienne gestionnaire. On n'est pas sur des sujets de mobilité,

**St Priest en Jarez - débat national**

voire sur des sujets d'éducation ou de secteur santé. Il faut bien, à un moment donné, trouver le juste compromis entre l'Etat et le privé.

**M. PICOLET** : On va voir, effectivement, arriver deux privatisations sur le rail, entre Lyon et Nantes, n'est-ce pas ? Qui vont arriver incessamment sous peu. Il y en a pour le moment dans le transport de marchandises, mais il n'y en a pas dans le transport de personnes. C'est décidé. Privatisation de services, sont quand même sous contrôle de l'Etat, mais dans le but, que dit Monsieur CORNUT, de diminuer les coûts. Diminuer les coûts, c'est l'objectif.

On a travaillé sur tous les thèmes imposés et sur les thèmes libres. Oui. Deux questions, oui.

**M. (?)** : Dans l'évocation, que vous aviez tout à l'heure de la diminution des coûts, on parlait en aparté avant, du nombre de commissions qui gravitent autour de nos hauts fonctionnaires, et qui coûtent la peau des fesses. Donc, supprimer l'ensemble de ces commissions, où tout ou partie de ces commissions, qui coûtent fort cher.

**M. PICOLET** : (?) J'ai cela dans mes notes. Il y en a sept grandes. Quand on les regarde une par une, on ne les conteste pas. Mais je crois qu'il y en a soixante-dix autres d'un niveau secondaire. On en connaît quelques-unes, informatique et libertés, personne ne conteste au regard de ce que l'on s'est dit d'ailleurs. Il y en a quelques-unes qui sont évidentes. Mais, il y a du non-vu et du non-dit derrière. Aller, la littérature est abondante, mais il y a le re-casage des copains. Il y a les niveaux de rémunérations. Personne ne dit que l'on ne travaille pas dans ces trucs-là ; je pense que l'on y travaille. On va prendre cette hypothèse que l'on y travaille. Mais quelquefois c'est du re-casage et, en nombre, on se demande ce qu'elles font. La première des sept grandes, je parle sous le contrôle du grand sportif, le rugbyman et ami qui est ici, c'était la commission sur le dopage. C'était Madame BUFFET qui avait créé cela. C'est la première que l'on voit dans la liste. Après tout, cela pourrait être traité autrement, puisque de toute manière, il y a une commission, je ne sais pas combien ils sont, je ne sais pas combien elle coûte ; cela ne sert à rien puisque, de toute manière, on continue de se charger de partout. A la limite, on supprime la commission, on privatise cela et on fait la police entre nous. Pourquoi pas ? Nous, c'est parce que l'on a respecté cela que l'on n'a pas été des internationaux. A 20 ans. De dire ce qu'ils ont dans les veines. Cela pourrait être traité autrement. Sept grandes commissions, la commission de régulation de l'énergie, bon. Je ne vous donnerai pas la liste des gens qui y figurent, mais il y a quelquefois des surprises. Je ne sais pas s'ils savent ce qu'est l'électricité, mais enfin ils y sont. Voilà. Les commissions, cela n'a pas été dit, mais est-ce que, aller, c'est le modérateur qui le dit : est-ce que l'on ne peut pas regarder de près leur coût et leur pertinence.

**M. ACHARD** : J'ai été plus radical. J'ai mis ce que vous avez dit, c'est-à-dire diminution des coûts publics, suppression des commissions et sous-commissions.

**M. PICOLET** : Oui, ou d'un certain nombre d'entre-elles, ou en tout cas le contrôle de ce qu'elles coûtent. J'ai découvert, récemment aussi, qu'il y en a une sur le débat public. Je ne ferai pas d'autre commentaire.

**M. ACHARD** : Ou d'un certain nombre d'entre-elles après évaluation.

**St Priest en Jarez - débat national**

**M. (CLEPPE)** : Alain CLEPPE, mounard. On pourrait rajouter des diminutions du nombre de parlementaires, également du nombre d'élus d'une façon générale.

**M. ACHARD** : Suppression du nombre de parlementaires.

**M. PICOLET** : Et du nombre d'élus.

**M. ACHARD** : Suppression, diminution.

**M. PICOLET** : Diminution du nombre de parlementaires et d'élus en général. Par toutes voies possibles et imaginables. Il y en a plusieurs.

**M. ACHARD** : Il y en a 925, j'ai lu.

**M. PICOLET** : Monsieur WATTREMEZ était dans l'ordre.

**M. WATTREMEZ** : Oui, nous sommes à peu près cinquante dans cette salle ce soir. Je pense que l'on fait partie des citoyens qui sont très bien informés, bien informés ou assez bien informés sur un certain nombre de sujets. J'ai peur que ce ne soit pas le cas de la majorité de nos concitoyens. C'est la raison, quand on écoute un petit peu les débats qui ont eu lieu dans le cadre de ce mouvement des gilets jaunes, ou dans le cadre d'émissions qui ont eu lieu à la télévision, je pense à des jeux question-réponse, c'est assez édifiant, malheureusement. D'où, en prolongement de l'intervention qui a été faite sur l'éducation à la citoyenneté. On a parlé d'éducation nécessaire à l'école, effectivement, dans les lycées, dans les collèges. Je pense que cette information citoyenne, c'est le nom que l'on pourrait lui donner, pourrait se faire tout au long de la vie. Cela devrait même être rendu obligatoire. Par des dispositions, dispositifs qui restent à trouver. Ce serait quand même intéressant que les concitoyens connaissent un petit peu les frontières de compétence, je dirais, dans les grandes lignes, entre l'Etat, le Parlement, la région, le département, la commune. Ce serait bien aussi qu'une information de proximité puisse être donnée, de manière un petit peu obligatoire, sur la manière dont nos impôts que l'on paye, directs ou indirects, sont utilisés. Par exemple, je prends l'exemple de Saint-Priest-en-Jarez, très concrètement, comment fonctionne l'hôpital Nord ? Comment fonctionne le lycée Simone Veil ? Qui a contribué au fait qu'il existe et qu'il puisse fonctionner ? Cela paraîtrait intéressant qu'une majorité de nos concitoyens le sachent. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, j'en ai peur. Il faudrait donc une information citoyenne permanente. Je termine juste, une information, voire une formation, c'est encore mieux. Mais qui soit dispensée par un organisme totalement indépendant, connu et surtout reconnu comme tel, pour éviter les procès d'intention, les polémiques qui fleurissent maintenant de manière permanente.

**M. PICOLET** : J'ajoute quand même, je le lie à ce que vous dites, ce qu'a dit Monsieur Christian SERVANT tout à l'heure est qu'il y a aussi la possibilité, sur certains sujets que l'on n'a pas le temps d'aborder dans le détail ce soir, de faire, vous le savez, une réponse directe à la consultation. C'est très clair que ce que vous dites est important, sur certains des sujets qui sont là. Celui qui est au tableau, sur les dépenses publiques, j'ai cherché beaucoup, beaucoup de documents. J'ai l'impression que c'est complexe, volontairement, pour que l'on n'y voie pas clair. Si ce sont des comptes d'entreprise, je m'adresse à ceux qui connaissent bien l'affaire, on sait comment cela s'organise, comment cela se structure, où il y a des coûts qui ne vont pas, là où cela a dérapé, on le sait. Si c'est

**St Priest en Jarez - débat national**

sur l'Etat, j'y est passé du temps, je n'y arrive pas. C'est-à-dire qu'ici, on dit : il y a 1 000 € de dépense publique, je ne le conteste pas. La manière dont cela se répartit là-dedans, où il y a des anomalies ; il y a des endroits où l'on a fait un effort considérable d'amélioration, il y a eu des restructurations, des organisations qui sont meilleures, et performantes, et jugées par le citoyen performantes ; il y en a d'autres où ce n'est absolument pas le cas. C'est très difficile à voir et de porter un jugement là-dessus. Parler de la SNCF, c'est un sujet. Comment arrive-t-on aux dépenses publiques ? Mais qu'est-ce qui est en haut, qui est, on l'a dit tout à l'heure, c'est écrit, le fonctionnement qui contribue à cela ? Comment on le contrôle ? Je n'en sais rien.

**M. (?) :** Je voudrais revenir sur démocratie et citoyenneté. Pourrait-on avoir la fiche ? Individualisme, communautarisme, incivilités. Je crois qu'aujourd'hui, on est conscient que l'on a tous des droits, par contre, les devoirs c'est un peu plus difficile. Je ne sais pas si le service civique est aujourd'hui obligatoire.

**M. (?) :** Non, il n'est toujours pas obligatoire.

**M. (?) :** Je ne crois pas. Mais je crois qu'il serait bien de remettre en place le service civique pour tous nos jeunes, garçons et filles, d'une durée peut-être de six mois, qui permettrait de comprendre comment marche notre société, à un âge où c'est peut-être même difficile pour certains. Je dirais, pour aller plus loin qu'il faut que notre justice soit... Aujourd'hui, quand on est condamné, on doit exécuter sa peine. Si vous êtes condamné, vous n'exécutez pas votre peine, vous pouvez effectivement remettre en place ces incivilités, qui sont, je dirais, aujourd'hui monnaie courante, qui empêche le bien-vivre ensemble, et qui fait que les gens se heurtent facilement. Il faut que notre justice soit beaucoup... Je ne dis pas qu'elle soit plus sévère, mais en tout cas elle doit faire exécuter les peines qu'elle met en place. Vous êtes condamné à deux mois de prison ou de redressement, je ne sais pas, vous exécutez vos deux mois de prison. Sinon, vous pouvez être condamnés dix fois de suite à deux mois de prison, si demain vous vous balades et recommencez le lendemain. Je dirais qu'il faut quand même remettre les choses en place et que chaque citoyen comprenne comment on vit dans une collectivité.

**Mme (?) :** Brièvement, pour renforcer le propos de Monsieur Jean-Pierre PICOLET concernant les commissions et les autorités administratives indépendantes. Je trouve qu'il y en a beaucoup trop ; on pourrait effectivement en enlever. Et puis, au niveau des salaires de ces présidents d'autorités administratives indépendantes, peut-être les plafonner. Parce que, pour certains les salaires sont très, très, très importants.

**M. PICOLET :** Il y a des avantages qui vont avec. Merci.

**Mme (?) :** Et des dérapages.

**M. (?) :** Je rajouterai une diminution, également, d'une façon drastique du nombre de communes. Quand on sait que l'on a 35 000 communes et qu'il y en a peut-être 10 000 en Allemagne..

**M. PICOLET :** On a autant de communes que l'Europe réunie. C'est-à-dire qu'il y en a 6 000 en Italie, 10 000 en Allemagne, vous avez raison. Quand on parle de cela, on a ici une commune d'une certaine taille, mais je vois, dans un autre département où j'ai des attaches, on est en train de fusionner à tour de bras, mais c'est 600 avec 200, ce ne sont pas des grosses communes. Tout le monde trouve que cela

**St Priest en Jarez - débat national**

améliore quand même nettement les choses. Le grand exemple qui vient de se passer, c'est Annecy, qui est passée à 145 000 habitants, en fusionnant Annecy-le-Vieux, Pringy, toutes celles qui sont autour et que l'on connaît. C'est le gros exemple. Parce qu'Annecy avait une notoriété qui conférait pratiquement une autorité pour faire cette chose. Le nombre de communes, bien que le débat fasse apparaître, Monsieur le Maire, que la commune est quand même l'élément de référence pour le citoyen. Mais quand c'est 400 et 200, on peut quand même dire que l'on connaîtra quand même le maire.

**M. (?) :** Dans le débat citoyenneté et démocratie, je voudrais parler des élites. On a besoin d'élites. Au niveau de l'Etat, les élites sont souvent personnalisées par l'ENA, par les énarques. On a beaucoup dit qu'il n'y avait pas assez de lien entre les élites et la base française. Très rapidement, récemment j'assistai à un comité de direction dans une entreprise, où l'on parlait des problèmes de la mondialisation. La mondialisation qui continue à s'accroître, notamment dans le domaine du textile. On avait une véritable discussion, sérieuse sur qu'est-ce que l'on va devenir ? Parce que les volumes baissent de plus en plus. Donc discussion très, très sérieuse. Je me disais à cette occasion : si l'on demandait aux énarques de venir faire un stage de six mois dans le cadre de leurs études, à la base, dans les entreprises, pour qu'ils écoutent ce que l'on vit à la base, lorsqu'ils préparent et qu'ils écrivent la préparation des lois, lorsqu'ils prennent des décisions, lorsqu'ils mettent en œuvre des décisions, ils seraient beaucoup plus imprégnés de ce que l'on vit, de ce que vit la France profonde, et je pense que cela aiderait énormément à faire des économies et à améliorer tout ce que l'on a dit. Je serai donc partisan de cette mesure très concrète.

**M. PICOLET :** Stage dans les entreprises, pour un certain nombre d'élites de la Nation..

**M. (?) :** Et pas que dans les entreprises.

**M. PICOLET :** Et pas que dans les entreprises. Des choses ont été faites. La fonction de principal de lycée demandait à un moment que ces gens viennent en entreprise. Ils étaient tous heureux de le faire.

**M. ACHARD :** Donc, renforcer le lien élites citoyens, stage des énarques en entreprises.

**M. (?) :** Une proposition aussi pour que la politique ne soit pas un métier. C'est le nombre de mandats. C'est-à-dire que je fais une différence entre le mandat national et le mandat local. Le mandat local est un mandat de proximité. Je dis que trois mandats maximum, le mandat national, deux mandats. Quelles que soient les élections. Deux mandats au national, trois au local.

**M. ACHARD :** Est-ce ce qui est dans le projet de loi actuel ?

**M. (?) :** Je ne sais pas. Quand des politiciens sont en place depuis quarante ans, c'est sclérosé.

**M. ACHARD :** Trois mandats..

**M. (?) :** Trois mandats au local, c'est-à-dire maire..

**M. ACHARD :** Et deux au national..



**St Priest en Jarez - débat national**

**M. (?)** : Et deux au national, les députés. Quand vous avez des sénateurs qui dorment depuis vingt ans au même endroit, à un moment donné cela devient compliqué. Donc, éviter que la politique soit un métier, donc peut-être pour certains une rente d'ailleurs.

**M. TIBON** : Sur la citoyenneté, droits des citoyens, il est en train de se mettre en place, de façon très insidieuse, et je pense que très peu de gens sont informés, peut-être dans cette salle certains le sont, la suppression des enquêtes d'utilité publique, que Monsieur MACRON est en train de mettre en marche. Avant, quand il y avait un projet, je pense que tout le monde sait ce qu'est une enquête d'utilité publique, il y avait un cahier, un commissaire rapporteur ; les gens, dans les localités, exprimaient leur avis. Cela a pu empêcher, dans certains cas, d'ouvrir des établissements qui auraient été nocifs pour les populations. L'avis du commissaire rapporteur, qui se faisait en grande partie en recueillant les avis, ce que les gens avaient écrit, avait un poids important. Dans le système qui est en train de se mettre en place, qui purement expérimental dans une seule région, cela se passe par internet. D'abord, tout le monde n'a pas internet. Mais surtout, il n'y a plus de commissaire rapporteur. Finalement, chacun peut donner son petit avis, mais cela n'a aucune valeur d'obligation pour les décideurs. Je vois donc, là encore, une grave atteinte à l'expression et au rôle des citoyens dans la démocratie.

**M. PICOLET** : Il faut s'impliquer là-dedans, parce qu'il en ressort quelque part toujours quelque chose, me semble-t-il. Vous avez raison de le soulever, parce qu'il faut que l'on écoute quand même un petit peu.

Madame ARNAUD.

**M. ACHARD** : Excusez-moi, la doléance est de remettre en place des commissaires dans les enquêtes publiques. Ne pas supprimer les enquêtes publiques. D'accord.

**Mme ARNAUD** : Nous n'avons pas parlé de retraite. Je poserai une question : sommes-nous égaux dans les rémunérations que nous avons en tant que retraités ? Que nous soyons à la tête de l'Etat, député, enseignant, etc.

**M. ACHARD** : Comment puis-je le phraser ? Sommes-nous égaux dans les retraites..

**M. PICOLET** : La réforme des retraites..

**M. ACHARD** : Est-ce juste remettre à plat les retraites, ou ? Egalité des différentes catégories socioprofessionnelles devant la retraite.

**M. PICOLET** : C'est le sujet qui, normalement, aurait dû sortir ces temps, mais que l'on garde sous le manteau pour différentes raisons.

**M. ACHARD** : C'est le gros projet qui devrait arriver bientôt.

**Mme ARNAUD** : On me souffle : et suppression des privilèges.

**M. PICOLET** : (?) oui, en général, mais dans ceux des anciens présidents.

(?)

**St Priest en Jarez - débat national**

**M. (?) :** Une observation relative au cumul des mandats, qui ne va pas du tout à l'encontre de ce qui a été dit tout à l'heure. Pour ce qui concerne les petites communes, vous avez rappelé que la commune était la collectivité de référence prioritaire de l'ensemble de nos concitoyens. Pour ce qui concerne les petites communes, je ne verrais pas d'inconvénient à ce que l'on rétablisse le cumul des mandats député-maire. Pour éviter, justement, une trop grande professionnalisation des députés, qui seraient en partie coupés des réalités de terrain. Par contre, pour une très grosse collectivité, il est assez clair pour tous qu'il paraît extrêmement difficile de cumuler les fonctions de maire d'une ville de 200 000 habitants et le mandat de député. Mais, pour les petites collectivités, je ne vois que des avantages à rétablir la possibilité de cumuler les deux mandats.

**M. (?) :** (?) au sein d'une commune. Pas forcément avoir un mandat électif, comme maire, premier adjoint, deuxième adjoint. Pour être près de la réalité..

**M. PICOLET :** Un mandat de terrain, qui n'est pas forcément celui de maire.

(?)

**M. (?) :** (?) pour plaisanter dans un pays de footeux. On en a parlé tout à l'heure, quelqu'un a dit : il faudrait limiter en quelque sorte certains revenus. Le footeux que je suis, le supporter de l'ASSE que je suis trouve scandaleux qu'un footballeur gagne en un mois ce qu'un ouvrier gagne en une vie. Je ne sais pas, c'est un peu naïf comme question, mais c'était pour aller dans le sens de l'humour. Effectivement, c'est scandaleux, je crois qu'il n'y a pas d'autre mot.

**Mme RASCLE :** S'il vous plaît.

**M. PICOLET :** Madame.

**Mme RASCLE :** Je voudrais aussi poser une question. Jeanine RASCLE, cela fait cinquante-cinq ans que je suis à Saint-Priest-en-Jarez. Je voudrais poser une question. Je voudrais savoir, tout le monde paye des impôts, mais ceux qui sont en prison, et qui sont nourris-logés, ne pourraient-ils pas donner une petite participation ?

**M. PICOLET :** C'est une question, rare en tout cas, mais retouche à celle de tout revenu doit être imposable. Même si c'est un revenu en nature. D'accord. Mais on l'inscrit.

Qui ose poser la question qu'il avait envie de poser depuis le début, mais qui ne l'a pas encore fait ? Monsieur PELLEGRIN.

**M. PELLEGRIN :** Je veux bien dire un petit mot. On parlait des élus qui étaient trop âgés et qui cumulaient les mandats. Il y a quelque chose qui me choque profondément. On vit dans une Europe qui est complexe ; on vit dans un monde économique qui est très complexe. Il y a énormément de guerres économiques ; on le voit au travers de Nissan Renault ; on le voit au travers de (?) ce qui se passe. On a des contraintes. J'ai lu quelque part dans un journal, sur les budgets d'investissement des Américains, sur la protection satellitaire, c'étaient 1 500 milliards de dollars. La France a une équivalence de 50 millions d'euros. On a des choses qui sont complexes, qui sont importantes. On a des hommes politiques, des dirigeants politiques, qui se foutent des Français et qui se permettent de

**St Priest en Jarez - débat national**

présenter des candidats pour des élections de la plus haute importance, qui ont à peine 20 ans. Cela me choque profondément.

**M. ACHARD** : Est-ce que vous voulez que j'enregistre quelque chose ?

**M. (?)** : Je souhaite que le débat de ce soir ne soit pas juste une fois et puis, dans vingt ans on recommence. On pourrait peut-être instituer qu'il y ait des débats, réunions plus formels, plus réguliers, plus légaux, plus officiels, de façon à ce que le citoyen... Je trouve que ce que l'on a fait ce soir, c'est bien, mais il ne faut pas que ce soit la seule fois, que cela se renouvelle régulièrement. Voilà.

**M. PICOLET** : Merci. Un élément d'espoir, en tout cas. Dans les conclusions, on va reprendre ce que vous avez dit.

Vous vouliez dire quelque chose ?

Je sais ce que vous pensez, parce que l'on en a un peu discuté en entrant. Vous pouvez l'exprimer. Le retour à l'industrie en France, si vous voulez dire un mot de cela.

**M. (PIC)** : Bonjour. Emmanuel PIC. Dirigeant d'une entreprise sur Veauce ; une entreprise de mécanique, conception de machines spéciales. Sur la France, on pense numérique, on pense start-up, alors qu'il faut aussi penser mécanique. Aujourd'hui, acheter un PC, faire un logiciel et toucher 15 000, 100 000 € d'aide, je trouve cela un peu extravagant. Alors que l'on a des modèles, dans la mécanique en France, comme le TGV, les TER, et d'autres technologies comme ça, qui sont totalement dépassées ; il faudrait étudier autre chose. Il n'y a personne qui se met dans ces projets. Et pourtant, c'est prioritaire. On a aussi de gros problèmes de carences sur des métiers comme chaudronnier, usineur, j'en passe, maçon, électricien, prothésiste dentaire, etc. Je pense qu'au bout d'un certain temps, il faudrait prendre les chômeurs et peut-être les former, et avoir suffisamment de structures pour former. Obliger peut-être une reconversion, forcer peut-être, je ne sais pas.

**M. PICOLET** : Le message, ce sont 23 % des emplois de Loire Sud. C'est la région la plus dense de France, mais dans laquelle le politique ne croyait pas, commence quand même à se convertir à nouveau, à se dire que c'est peut-être par là que ça se passe. Vingt-trois pour cent des emplois, mais en même temps on rajoute que ce sont aussi un certain nombre d'emplois de services qui sont directement liés, et cela fait peut-être sept points, donc un tiers des emplois de notre territoire qui sont sur ce sujet. Et il est oublié, vous avez raison de le dire. Je trouve que votre exemple, dans un domaine et avec des mots qui me plaisent à l'oreille, méritait d'être raconté à chacun. Merci.

**M. TIBON** : Ma toute dernière intervention pour dénoncer une privatisation qui est en route, à la demande de la Commission Européenne, mais que tous les gouvernements, depuis vingt ans, avaient refusée, au nom qu'il s'agissait d'intérêts stratégiques vitaux pour la Nation. Je veux parler de l'hydroélectricité. C'est-à-dire que Monsieur MACRON a accepté ce que tous les précédents avaient refusé : de privatiser les barrages hydroélectriques. Qui forment une continuité dans l'approvisionnement énergétique avec les centrales nucléaires. On sait que les centrales nucléaires ne sont pas très modulables ; quand il y a des pics de consommation, on fait appel aux barrages hydroélectriques, qui viennent en complément. Je vous laisse imaginer, quand ce sera aux mains du privé, avec la loi de l'offre et de la demande, et qu'il y aura un gros appel d'énergie, combien on paiera

**St Priest en Jarez - débat national**

l'électricité à ce moment-là. C'est une des privatisations les plus honteuses, honteuses, qu'entreprend le régime actuel, qui est dans une folie, ce sera mon dernier mot parce que je l'ai déjà dit, qui est vraiment dans une folie de privatisation, de libéralisation à outrance. Toute la crise des gilets jaunes s'explique bien en partie par cela.

**Mme (?) :** Je voudrais surtout exprimer un souhait ; ce n'est pas tant une revendication ; c'est plutôt un souhait. Cela part du constat que, de plus en plus, on vit dans un état d'esprit, me semble-t-il, de méfiance, de critique systématique. J'ai le sentiment, que ce soit dans le monde de l'entreprise ou que ce soit dans n'importe quel groupe humain, quand on fait des belles choses, c'est que l'on a confiance dans l'équipe, on a confiance dans les gens qui nous entourent. Je trouve qu'il est vraiment nécessaire que l'on retrouve, je ne suis pas du tout naïve et je sais bien que l'on ne vit pas dans un monde de bisounours, pour reprendre une expression actuelle, et qu'il y a des choses scandaleuses qui se passent. Mais quand même, je trouve que l'on mériterait de retrouver une certaine confiance, non seulement en nos élus, mais dans les gens qui nous entourent, ce qui nous permettrait d'avancer davantage.

**M. (?) :** Je voulais parler d'écologie vite fait. On parlait département, on parlait région. Il y a des choses qui sont un petit peu bizarres dans la région, comme les déchets lyonnais qui sont enfouis à Saint-Genest Lerpt, 500 000 tonnes, avec autant de camions sur l'autoroute A47. Je ne vais pas faire la publicité de l'A45. On va aussi parler des centrales nucléaires avec la problématique de l'arrêt de certaines centrales. Pour faire écologique aujourd'hui, je pense qu'il faut investir, sans forcément avoir de retour de la part de l'Etat. Je pense qu'il faut savoir limiter les mauvaises chaudières, par exemple obliger un coefficient minimum sur le matériel. Pour industrialiser une chaudière, un panneau solaire, il faut un minimum de rendement, sinon il n'est pas vendu. Parce qu'énormément de personnes se font blouser sur des panneaux solaires catégorie 1, alors que l'on est en catégorie 5. C'est juste aberrant. C'est toujours aux personnes d'investir. En tant que chef d'entreprise, c'est toujours pareil, j'investis, j'investis, j'investis. Je pense que si les gens ne font pas d'effort sur ces points, on n'avancera pas.

**M. PICOLET :** On a noté votre formulation. Il y a l'investissement dans la transition, avec des niveaux, qui sont des niveaux d'exigence importants. On pourrait peut-être rajouter qu'il y a aussi besoin là, non pas simplement de respecter des règlements à minima, mais d'être dans la création de valeur et l'innovation.

**M. (?) :** Et de contrôle aussi.

**M. PICOLET :** Et de contrôle. Donc, innovation, création de valeur et pilotage contrôle. Parce qu'autrement, on a décidé de faire n'importe quoi. Ça c'est sur la transition.

**Mme MOREAU :** C'est plus une inquiétude, oui, Catherine MOREAU. Par rapport à la fracture numérique, qui est en train de s'installer entre certaines couches de la population. Puisqu'aujourd'hui la quasi-totalité des démarches se fait par internet, sauf qu'il y a des gens qui n'ont pas accès à internet et qui ne savent absolument pas s'en servir. Qu'est-ce qui va être fait pour toutes ces personnes ?

**M. ACHARD :** C'est plus sur la partie services publics, consultation des services publics avec internet. Une proposition de... Qu'est-ce que vous... Il y a des propositions dans le débat pour des services de proximité, des consultants, pour comment faire. D'accord.

**St Priest en Jarez - débat national**

**M. (?) :** Juste pour répondre à Madame MOREAU. Parce que je viens de faire la démarche. J'espère que cela existe dans d'autres domaines. J'ai dû renouveler mon permis de conduire. Je me suis donc rendu à la préfecture. A la préfecture, il n'y a plus qu'un tout petit guichet, mais c'est suffisant quand même. Enfin, il y a deux ou trois guichets ; il faut monter à l'étage, pour le détail. Pour ceux et celles qui ne connaissent pas le maniement de l'informatique, on leur explique comment faire pour renouveler maintenant leur permis de conduire par le mode informatique. Il y a quand même des services, au niveau de la préfecture, qui vous expliquent comment faire pour ceux et celles qui, effectivement, ne savent pas. Je ne parle pas de ceux qui n'ont pas l'informatique. Je parle de ceux qui manipulent peu ou mal l'informatique.

**Mme (?) :** (?) à disposition. Du coup, je reparle de Monsieur Jacques TOUBON qui a émis des réserves, c'est un avis, mais sans aucune... qui a émis un avis et des réserves importantes sur cette numérisation incontournable des services publics. Cela se passe dans les sous-préfectures ; cela se passe dans les préfectures. Pour le moment, il y a effectivement des jeunes, qui sont en service civique, qui accompagnent, mais cela va être limité dans le temps. Dans un an, voilà. En fait, cela touche aussi les services publics..

**M. PICOLET :** Problème clairement posé, d'accord.

**Mme (?) :** Oui, mais c'est extrêmement important, parce que..

**M. PICOLET :** Oui, oui..

**Mme (?) :** .. quel pouvoir a-t-on ? C'est programmé. Cela s'appelle le plan nouvelle génération..

**M. PICOLET :** C'est une des questions qui, dans le débat, dans d'autres lieux, remonte fortement aussi. C'est donc important.

**Mme (?) :** Ben oui. Bon.

**M. PICOLET :** Monsieur.

**M. (?) :** Puisque l'on est en fin de débat, et en lien avec le projet de service civique, on peut faire un constat : si l'on regarde notre classe d'âge, si l'on fait la moyenne d'âge de la salle, et comme dans bon nombre de débats que l'on voit à la télévision, c'est une moyenne d'âge assez élevée. Dont je fais partie aussi. La question que je me pose est : comment toucher nos jeunes ? Qui ne sont pas sans opinion ; on les entend discuter, mais bon. Comment les toucher dans ce genre de débat ?

**M. PICOLET :** Il y a quelques points où cela a été organisé en fonction de ça. Je crois que toutes les salles de France, qui ont la même réunion que nous, constatent la même chose. C'est inquiétant. En tout cas, que fait-on pour les ramener ?

**M. (?) :** C'est vrai qu'à cette heure, ils s'occupent de leurs petits, etc. Mais comment arriver à les joindre, comment arriver à les toucher à la chose publique ?

**M. PICOLET :** Mais (?). Je dirais qu'avant que cela se passe, on ne sait pas trop qui on va trouver, s'il peut y avoir des controverses un peu compliquées. Même quand elles existaient, cela s'est fait dans un

**St Priest en Jarez - débat national**

grand respect, j'ai apprécié cela. Il est vrai que l'on est aussi une commune où les gens se connaissent. IL y a en tout cas pour cela des moments où l'on se croise et où l'on échange, donc on sait un petit peu ce que peut porter dans sa tête telle ou telle personne, parce que l'on sait comment elle vit, dans quoi elle est impliquée. Le regret, le même que vous effectivement : les jeunes n'y sont pas. Je pense que l'on a quand même touché un certain nombre de sujets qui étaient des sujets d'importance. On a une contribution, on a des propositions à faire. Sachant que le jeu n'était ici pas de faire des réponses politiques. Cela se passe dans d'autres débats. On peut penser qu'il y a quand même un corpus de propositions qui va pouvoir remonter, que ce sera bien rédigé, que l'on retrouve à peu près les thématiques et quelques points de vue très, très originaux, qui seront sans doute, on l'espère, pris en compte. Voilà.

En tout cas, merci. C'est très, très agréable de faire cela. Je ne dis pas que l'on va en refaire un la semaine prochaine. On appréhendait un peu avant. Vous avez été des participants actifs. Vous aviez réfléchi à la question. Vous avez été nombreux à vous exprimer, ce qui est aussi assez concluant dans cette affaire. Je vais passer, en vous remerciant, la parole à mon ami, Monsieur Pierre ACHARD, et ensuite à Monsieur le Maire.

**M. ACHARD** : Merci Monsieur Jean-Pierre PICOLET. Effectivement, je connais moins la commune et je vous connais certainement beaucoup moins que Monsieur PICOLET. Personnellement, j'ai apprécié de faire cela. J'espère que j'ai pu retranscrire vos idées de manière correcte et fidèle. Vous les retrouverez dans la synthèse qui sera publique. J'ai eu grand plaisir à faire cela. Personnellement j'ai appris pas mal de choses sur la commune, sur vous, et sur des idées nouvelles qui m'ont aussi traversé l'esprit. C'est intéressant. Je partage ce qu'a dit Monsieur, ce serait dommage que ce soit juste un coup d'épée dans l'eau. Ce type de démocratie citoyenne, ou consultation ou débat devrait perdurer, peut-être à l'échelon local si ce n'est pas national. En tous les cas ce sont des choses qui, à mon avis, sont importantes pour la vie sociale et la vie démocratique. Merci beaucoup de m'avoir permis de faire cela avec Monsieur Jean-Pierre PICOLET, et peut-être à bientôt, une autre fois.

*Applaudissements.*

**M. PAUZE** : Merci. On peut applaudir les animateurs. C'était un débat intéressant, bien mené, avec beaucoup de respect entre les participants. On appréhendait un petit peu, avec les élus, en disant : qu'est-ce que cela va être ? Est-ce que cela va être la foire d'empoigne ? Finalement, on se rend compte que les idées, à Saint-Priest-en-Jarez, sont intéressantes. Je dis souvent que notre village a du talent, laissons-le s'exprimer. Ce soir, je pense qu'il s'est exprimé. Il n'y avait pas que des Mounards, il y avait aussi des gens de La Talaudière, que je salue. Y a-t-il d'autres personnes qui ne sont pas de Saint-Priest-en-Jarez ? Je connais pratiquement tout le monde. Je ne crois pas. Vous étiez bienvenus. Il n'y a pas de réunion à La Talaudière ? Saint-Jean Bonnefonds. Merci à nos deux animateurs. Merci à tous les participants. On vous retranscrira cela certainement dans les tout prochains jours. Je remercie aussi la presse, qui est venue en la personne de Madame BONCOMPAIN, de *La Tribune Le Progrès*. Vous souhaiter un bon retour dans vos foyers. Encore merci pour votre participation active à ce débat national.

*Applaudissements.*